

Conseil municipal

11 octobre 2021

Procès-verbal

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs : Sylvie d'ESTEVE, Pierre SOUDRY, Sophie TRINIAC, Jean-Christian SCHNELL, Valérie LABORDE, Benoît VIGNES, Anne-Sophie MARADEIX, Michel AUBOUIN, Laurence JOSSET, Richard LEJEUNE (*Maires-adjoints*), Mohamed KASMI, Naïma CONTE EL ALAMI, Olivier MOUSTACAS, Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT, Georges LEFEBURE, Bruno-Olivier BAYLE, Françoise ALBOUY, Laurent BOUMENDIL, Nathalie PEYRON, Vincent POUYET, Pierre QUIGNON-FLEURET, Laurent DUFOUR, Olivier GONZALEZ (arrivé au point 2), Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Stéphane MICHEL, Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, Hélène ALEXANDRIDIS, Philippe LERIN (arrivé au point 2).

Absente : Dominique PAGES (Conseillère municipale).

Absentes excusées :

Juliette DECAUDIN, Isabelle TOUSSAINT (*Conseillères municipales*).

Procurations :

Juliette DECAUDIN	à	Sylvie D'ESTEVE
Isabelle TOUSSAINT	à	Stéphane MICHEL

Secrétaire de séance : Hélène ALEXANDRIDIS (*Conseillère municipale*).

ORDRE DU JOUR

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021	3
III. ORGANISATION MUNICIPALE	4
1. Installation d'un conseiller municipal.....	4
2. Modification de la composition de la commission municipale Animation – Culture –Sport	5
3. Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du Conseil d'administration du collège Pasteur....	6
4. Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein des conseils d'écoles maternelles et élémentaires P. et M. Curie, H. Dunant et J. Ferry.....	7
IV. FINANCES – AFFAIRES GÉNÉRALES – VIE ÉCONOMIQUE - COMMERCE	8
1. Signature d'une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) de la Grande Couronne pour la mise à disposition d'un médecin de prévention	8
2. Fixation des taux de vacation des psychologues de crèche	9
3. Vote des taux de rémunération des fonctionnaires de l'Education Nationale effectuant des heures de surveillance et d'encadrement des activités périscolaires, ainsi que du travail administratif pour la ville	11
V. AMÉNAGEMENT – BÂTIMENTS - TRANSPORTS.....	14
1. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une autorisation de travaux et une déclaration préalable pour l'aménagement de l'Hôtel de Ville dans le cadre de la construction de la médiathèque	14
2. Signature de la convention relative à la participation financière du département des Yvelines aux dépenses de transport scolaire du circuit spécial 126-2	16
VI. DÉCISIONS MUNICIPALES	17
VII. QUESTIONS DIVERSES	18

(Madame d'ESTEVE procède à l'appel des membres du conseil municipal)

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire

Il nous faut désigner un ou une secrétaire de séance. Hélène ne l'a pas encore fait, tu maintiens ta candidature, Laurent, ou tu te désistes ? Tu passes la main, Hélène est candidate, y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas, je vous propose de voter : qui vote contre ? Des abstentions ? C'est donc Hélène qui exercera cette fonction de secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ? Il n'y en a pas, je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé. Monsieur Baraton ?

Monsieur BARATON

Au dernier conseil municipal, Monsieur le Maire, nous avons abordé le problème d'une délibération. Madame Laborde nous avait dit : « *La délibération n'était effectivement pas claire, je le reconnais, nous la reprendrons* ». Vous avez rajouté, Monsieur le Maire : « *Je propose que nous la reprenions mais nous n'allons pas la voter comme cela à la va-vite, cela n'aurait aucun sens, nous allons prendre le temps d'examiner sérieusement les choses et nous la reprendrons au prochain conseil si nécessaire* ». Est-ce à dire que, comme on ne la représente pas, elle est conforme ?

Monsieur le Maire

De quelle délibération parlez-vous ?

Monsieur BARATON

De la délibération concernant les tarifs du théâtre pour les écoles, où il était dit que les écoles primaires devaient payer une redevance et pas les collèges et les lycées.

Monsieur le Maire

Je ne me souvenais plus de ce sujet, je me tourne hypocritement vers Valérie (*rires*).

Madame LABORDE

C'est un sujet très simple, en fait, mais je ne me souviens plus de la réponse. Monsieur Baraton, je réfléchis et je reviens vers vous. J'avais redemandé la réponse à Madame Eymery, effectivement les écoles ont une gratuité et payaient pour l'instant, je crois que c'était 100 €, pour la sécurité. Cela a été diminué lorsque nous avons changé de prestataire et la question est effectivement à l'étude pour voir si l'on ne peut pas la supprimer complètement pour les années à venir.

Monsieur BARATON

C'était sur le principe d'une délibération qui n'est pas conforme à ce que nous avons voté, ce qui est dit dans la délibération n'est pas la réalité.

Monsieur le Maire

Oui, c'est bien la raison pour laquelle nous avons retiré cette délibération et que nous ne l'avons pas représentée. Valérie, je te propose de regarder ce point-là et s'il faut représenter quelque chose, nous le ferons au prochain conseil. Là, pour le moment, je ne vois absolument pas de quoi il s'agit.

Ceci étant dit, y a-t-il d'autres observations sur le compte-rendu du conseil ? Je précise là que vous avez posé une question écrite et que, conformément au CGCT, nous vous répondrons à la fin de cette séance.

III. ORGANISATION MUNICIPALE

1. Installation d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire

Je vous propose de commencer l'ordre du jour avec l'installation d'un nouveau conseiller municipal. Je voudrais rappeler d'abord que Julie Martinot a démissionné de notre équipe, mais pour une raison très simple, et je lirai d'ailleurs la lettre qu'elle m'a adressée. Elle quitte la Ville, cela fait partie des choix de la vie, elle est allée s'installer ailleurs et nous a écrit : « *Etant membre du conseil municipal de La Celle Saint-Cloud, je suis au regret de vous annoncer ma démission. Je vous adresse cette démission du conseil municipal à partir d'aujourd'hui (c'est daté du 1^{er} septembre) et soyez sûr que c'est avec un grand regret que je mets un terme à ce contrat, puisque cette décision n'est motivée que par l'éloignement de mon nouveau domicile principal* ». Et elle mettait un petit mémo avec sa lettre : « *Bonjour Olivier, tu trouveras, comme convenu, la lettre de démission envoyée au Préfet en recommandé. Je te remercie encore pour ta confiance et souhaite le meilleur succès à toute l'équipe municipale. Amicalement.* »

Je veux que les choses soient claires, qu'on ne laisse pas Monsieur Baraton dire ce qui n'est pas. C'est avec regret que nous voyons partir Julie, mais c'est avec beaucoup de plaisir que nous allons accueillir son successeur. Je vous rappelle que, selon les termes du Code général des collectivités territoriales, lorsqu'il y a une démission — cela arrive dans la vie municipale, c'est même relativement usuel —, c'est le suivant de liste qui accède au conseil municipal.

C'est donc Philippe Lerin, qui n'a pas été appelé lors de l'appel, par définition, que je vais vous proposer d'installer dans le cadre de ce conseil municipal. Philippe Lerin a donc accepté le siège, nous allons procéder à son installation au sein de l'assemblée. Un procès-verbal sera signé par tous les membres du conseil municipal, afin de matérialiser cette installation.

Cher Philippe, je te propose de venir à la place qui t'attend. Pour présenter Philippe, mais qui n'est peut-être plus à présenter pour un grand nombre d'entre nous, je voudrais dire que Philippe est né à La Celle Saint-Cloud en 1977. Tu as suivi une partie de ta scolarité à La Celle Saint-Cloud, tu es un passionné de sport et notamment de gymnastique. Tu as grimpé les échelons de ce sport et tu as intégré l'équipe de France junior, tout en restant adhérent au Club de La Celle Saint-Cloud Gymnastique, qui est un très beau club de notre ville, que vous connaissez pour la plupart d'entre vous. En parallèle, tu as poursuivi des études pour devenir entraîneur de haut niveau à l'Institut national des Sports et d'Education physique, l'INSEP. Après cette carrière de sportif, tu es devenu entraîneur au Pôle Espoirs Île-de-France de gymnastique basé à Vélizy et pendant plus de vingt ans tu as formé des gymnastes pour les faire accéder au plus haut niveau. Depuis cinq ans, tu es formateur des entraîneurs au sein du Comité Île-de-France de Gymnastique et tu encadres les gymnastes du club de La Celle Saint-Cloud Gymnastique. Tu es, as-tu écrit également, très disponible et tu participes aux événements cellois, notamment le Forum des associations, la Journée des Sports en Fête qui s'est déroulée tout dernièrement.

Je voudrais te remercier et t'accueillir vraiment très chaleureusement, au nom de tout le conseil municipal, dans cette enceinte du conseil municipal. En te remerciant et en te disant que nous allons bien compter sur toi pour un grand nombre d'activités, je sais que Anne-Sophie t'attend avec impatience. Tu étais déjà présent dans la vie municipale, notamment sur la Journée des Associations et Sports en Fête, nous comptons donc beaucoup sur toi pour le développement de la pratique des sports, pour l'animation du monde sportif. En tout cas merci et bienvenue dans ce conseil (*Applaudissements*).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code électoral, notamment l'article L.270,

Vu l'arrêté municipal en date du 3 juin 2020 portant délégation de fonctions à Madame Julie MARTINOT, Conseillère municipale,

Considérant la démission de Madame Julie MARTINOT de son mandat de Conseillère municipale à compter du 1^{er} septembre 2021,

Considérant que Monsieur Philippe LERIN, candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Ensemble pour La Celle Saint-Cloud », a accepté le mandat de Conseiller municipal,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Philippe LERIN en qualité de Conseiller municipal.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Modification de la composition de la commission municipale Animation – Culture – Sport

Monsieur le Maire

Je vous propose de passer à la délibération subséquente et je laisse Valérie la présenter.

Madame LABORDE

Par délibération en date du 9 juin 2020, le conseil a créé quatre commissions municipales et procédé à l'élection de leurs membres. Suite à la démission de Madame Julie Martinot et à l'installation de Monsieur Philippe Lerin en qualité de conseiller municipal, il est nécessaire de revoir la composition de la commission Animation – Culture – Sport. Il est, en outre, proposé de procéder à cette désignation en vertu de l'article L.2121-21 du CGCT qui dispose que le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations.

Monsieur le Maire

Il faut qu'il y ait un accord pour que nous votions à main levée, évidemment si quelqu'un s'oppose nous procéderons à un vote à bulletin secret. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que nous votions à main levée ? Il n'y en a pas. Je vous propose donc de voter pour la désignation de Philippe Lerin à la commission municipale Animation – Culture – Sport : y a-t-il des votes contre ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Il n'y en a pas, il est donc approuvé à l'unanimité.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22,

Vu la délibération n°2020.02.04 du 9 juin 2020 portant élection des membres des commissions municipales,

Vu le courrier en date du 1^{er} septembre 2021 de Madame Julie MARTINOT portant démission de son mandat de Conseillère municipale,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau Conseiller municipal au sein de la Commission Animation – Culture – Sport suite à la démission de Madame Julie MARTINOT,

Considérant la candidature de Monsieur Philippe LERIN,

Considérant que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

De ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations au sein des commissions municipales.

De désigner Monsieur Philippe LERIN membre de la Commission Animation – Culture – Sport.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du Conseil d'administration du collège Pasteur

Madame d'ESTEVE

Par délibération en date du 9 juin 2020, le conseil municipal a désigné ses représentants titulaires et suppléants au sein des conseils d'administration des collèges et lycées pour la durée du mandat municipal. Suite à la démission de Madame Julie Martinot et à l'installation de Monsieur Philippe Lerin en qualité de conseiller municipal, il est nécessaire de désigner un nouveau conseiller municipal titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Pasteur.

Il vous est, en outre, proposé de procéder à cette désignation en vertu de l'article L.2121-21 du CGCT qui dispose que le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. C'est la même procédure, je vais demander s'il y a des oppositions à ce que nous votions à main levée. Il n'y en a pas, je propose donc la désignation de Philippe Lerin au conseil d'administration du collège Pasteur : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Deux abstentions, c'est donc approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-33,

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Vu le courrier en date du 1^{er} septembre 2021 de Madame Julie MARTINOT portant démission de son mandat de Conseillère municipale,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau Conseiller municipal titulaire pour siéger au sein du Conseil d'administration du Collège Pasteur suite à la démission de Madame Julie MARTINOT,

Considérant la candidature de Monsieur Philippe LERIN,

Considérant que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Abstentions : 2 – M.-P. DELAIGUE, O. BLANCHARD

DECIDE :

De ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations au sein des Conseils d'administration des collèges et lycées.

De désigner Monsieur Philippe LERIN délégué titulaire du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Collège Pasteur.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein des conseils d'écoles maternelles et élémentaires P. et M. Curie, H. Dunant et J. Ferry

Madame TRINIAC

Par délibération en date du 9 juin 2020, le conseil municipal a désigné ses représentants au sein des écoles maternelles et élémentaires pour la durée du mandat municipal. Suite à la démission de Madame Julie Martinot et à l'installation de Monsieur Philippe Lerin en qualité de conseiller municipal, il est nécessaire de désigner un nouveau conseiller pour siéger au sein des conseils d'écoles maternelles et élémentaires Pierre et Marie Curie, Henri Dunant et Jules Ferry.

Il est, en outre, proposé de procéder à cette désignation en vertu de l'article L.2121-21 du CGCT qui dispose que le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Monsieur le Maire

Même chose : est-ce qu'il y a des votes contre pour que nous désignons Philippe à main levée ? Il n'y en a pas, je vous propose donc de le désigner dans ces différents conseils d'écoles : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Deux. C'est donc approuvé, je vous remercie.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-33,

Vu le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,

Vu le courrier en date du 1^{er} septembre 2021 de Madame Julie MARTINOT portant démission de son mandat de Conseillère municipale,

Considérant que le décret n°90-788 prévoit la désignation d'un Conseiller municipal pour siéger au sein des Conseils d'écoles en sus de la présence du Maire ou de son représentant,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau Conseiller municipal pour siéger au sein des Conseils d'écoles maternelles et élémentaires P. et M. Curie, H. Dunant et J. Ferry suite à la démission de Madame Julie MARTINOT,

Considérant la candidature de Monsieur Philippe LERIN,

Considérant que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Abstentions : 2 – M.-P. DELAIGUE, O. BLANCHARD

DECIDE :

De ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations au sein des Conseils d'écoles maternelles et élémentaires.

De désigner Monsieur Philippe LERIN représentant du Conseil municipal au sein des Conseils d'écoles maternelles et élémentaires P. et M. Curie, H. Dunant et J. Ferry.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

IV. FINANCES – AFFAIRES GÉNÉRALES – VIE ÉCONOMIQUE - COMMERCE

1. Signature d'une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) de la Grande Couronne pour la mise à disposition d'un médecin de prévention

Madame d'ESTEVE

En sa qualité d'employeur, la ville a la responsabilité d'assurer le suivi médical de ses agents. Dans ce cadre, le CIG, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, dispose d'un service de médecine préventive qu'il peut mettre à disposition des collectivités territoriales. Les modalités de ce service sont définies par convention. Cette convention est établie pour une durée de trois ans, prévoit la mise à disposition d'un médecin de prévention pour assurer la surveillance médicale des agents. C'est-à-dire : visite médicale d'embauche, visite médicale périodique, visite de reprise après un arrêt, visite à la demande de l'agent, à la vaccination des agents, dans le cadre de leur exercice professionnel.

Elle permet également de bénéficier de prestations supplémentaires et de conseils en matière d'actions en milieu professionnel : visite du site, élaboration de fiches sur les risques professionnels.

Le médecin de prévention assure une visite médicale par mois, au cours de laquelle il reçoit 15 agents de la commune en moyenne. Le tarif proposé par le CIG, révisable annuellement sur décision du conseil d'administration, est de 62 € pour une vacation de médecin.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer cette convention de partenariat avec le CIG pour la mise à disposition d'un médecin de prévention auprès des agents de la ville, avis favorable de la

commission des Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce qui s'est réunie le 29 septembre dernier.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. Qui souhaite intervenir sur cette délibération ? Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires Générales – Vie économique – Commerce réunie le 29 septembre 2021,

Considérant l'obligation pour l'employeur d'assurer la surveillance médicale de ses agents et l'intérêt pour la Ville de bénéficier de prestations et de conseils en matière d'actions en milieu professionnel par le biais d'un médecin de prévention,

Considérant la nécessité de signer une convention de partenariat avec le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) de la Grande Couronne afin de définir les modalités de mise à disposition d'un médecin de prévention auprès des agents de la Ville,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

D'autoriser le Maire à signer, avec le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) de la Grande Couronne, la convention relative aux missions du service de médecine préventive du centre de gestion pour la mairie de La Celle Saint-Cloud (78).

Dit que les crédits correspondants seront prévus au budget, au chapitre 012.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Fixation des taux de vacation des psychologues de crèche

Madame d'ESTEVE

La ville fait appel à des psychologues de crèche pour assurer le suivi du développement de l'enfant, dépister les difficultés et si nécessaire diriger les parents vers un spécialiste approprié, en lien avec la directrice et le médecin de la crèche. Son action porte aussi sur l'accompagnement et le soutien des équipes.

Des psychologues de crèche sont recrutés sur la base d'un contrat de trois ans et rémunérés à la vacation, c'est-à-dire à la tâche ou à l'heure. Leur taux de rémunération n'a pas évolué depuis 2007. Il vous est donc proposé de fixer leur taux de rémunération sur la base d'un taux horaire d'un

montant brut de 25 €, avis favorable de la commission des Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 29 septembre 2021.

Si vous avez besoin d'explications, je pourrais vous en donner par rapport à ce taux de rémunération des psychologues de crèche.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Justement, c'était pour savoir comment était calculé ce taux. Parce que le précédent, on comprend que c'est au niveau départemental, mais là c'est seulement la ville. Pourquoi dit-on 25 € brut ?

Madame d'ESTEVE

Effectivement, nous nous sommes rapprochés des communes environnantes qui appliquent ce taux, cette revalorisation nous semblait effective à 25 €. Je compléterai en vous disant que nous avons quatre postes de psychologue de crèche, ce sont des contrats de vacataires et comme je vous le disais précédemment ce sont des CDD de trois ans.

Monsieur le Maire

C'est le taux moyen de territoire, je ne sais pas s'il faut l'appeler ainsi. Comme, de toute façon, il est fixé par délibération et par cette convention, ensuite chaque commune applique le taux qu'elle veut. Mais on tend vers un taux moyen de territoire pour éviter une sorte de concurrence qui ne serait pas très bonne pour nos différentes communes.

Monsieur BARATON

Si c'est un taux moyen c'est qu'il y a obligatoirement des écarts. Pourquoi se met-on dans la moyenne et pas un peu plus haut, par exemple ?

Monsieur le Maire

Parce que nous considérons que c'est la moyenne qui est le bon niveau.

Madame d'ESTEVE

Nous sommes effectivement dans la moyenne mais dans la moyenne haute.

Monsieur le Maire

A un moment donné il faut fixer un taux et la moyenne n'est pas le plus mauvais critère, même s'il n'a aucune objectivité, mais c'est un taux moyen de territoire, comme tu le dis une moyenne plutôt élevée.

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas, je mets aux voix : des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 29 septembre 2021,

Considérant la proposition de fixer le taux de rémunération des psychologues de crèches sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 25 euros,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget municipal,

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

De fixer le taux de rémunération des psychologues de crèche sur la base d'un taux horaire à 25 euros brut.

Les crédits correspondants sont prévus au budget.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Vote des taux de rémunération des fonctionnaires de l'Education Nationale effectuant des heures de surveillance et d'encadrement des activités périscolaires, ainsi que du travail administratif pour la ville

Monsieur le Maire

Le travail administratif qu'ils effectuent n'est pas rémunéré dans un certain nombre de communes.

Madame d'ESTEVE

C'est tout à fait exact. La ville a la possibilité de faire appel à des fonctionnaires de l'Education Nationale pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement pendant les temps d'activités périscolaires. Ces personnels sont alors rémunérés par la commune dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires.

Le décret 82-979 du 19 novembre 1982 précise les conditions d'octroi des indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs d'Etat. Le Bulletin Officiel de l'Education Nationale du 2 mars 2017 fixe les montants plafonds de rémunération des heures effectuées par certains enseignants pour le compte des collectivités territoriales, en dehors de leur service normal. Ces montants diffèrent selon que l'activité relève de la simple surveillance de l'enseignant, ou selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal. Les directeurs d'école effectuant du travail administratif pour le compte de la ville s'inscrivent également dans ce dispositif.

Il vous est donc proposé ce soir de fixer les taux plafonds des rémunérations appliqués aux fonctionnaires de l'Education nationale assurant des tâches de surveillance et d'encadrement pendant les temps d'activités périscolaires, ainsi que du travail administratif pour la ville. Dans votre délibération, vous avez deux tableaux : un reprenant les heures d'études surveillées et d'ateliers de la pause méridienne. La différence est de savoir s'il s'agit d'instituteurs ou de professeurs des écoles et, concernant ces derniers, de savoir s'il s'agit de classes normales ou de hors classes. Il s'agit aussi d'heures de surveillance et de travail administratif.

Pour répondre à une question que va certainement me poser Monsieur Baraton, nous sommes au plafond du barème.

Monsieur le Maire

C'est un barème déterminé de façon réglementaire, mais nous n'étions pas forcés de nous mettre au plafond. Là, le choix a été fait de proposer le plafond.

Monsieur BARATON

Si vous ne vous mettiez pas au plafond, on se demande pourquoi certains auraient travaillé. Je pense que les 13,11 € c'est net quand même ?

Monsieur le Maire

C'est brut.

Madame d'ESTEVE

Ce n'est pas nous, Monsieur Baraton.

Monsieur le Maire

Adressez-vous à l'Education nationale. Les communes peuvent certainement encaisser beaucoup de critiques, mais à un moment donné il faut quand même tenir compte de la réglementation établie par la loi. Ce n'est pas nous qui votons la loi, comme vous l'avez remarqué, là c'est l'Education nationale. Il faut donc remettre chacun en face de ses responsabilités, à un moment donné la commune n'a pas à être responsable aussi des décisions de l'Etat.

Monsieur MICHEL

Bonsoir. Est-il envisagé, sur ce mandat, qu'il y ait enfin des études dirigées dans les écoles ?

Madame TRINIAC

Non, pour l'instant ce sont des études surveillées, il n'est pas encore envisagé de mettre des études dirigées.

Monsieur BLANCHARD

Simplement une précision : nous allons voter mais vous avez dit, Monsieur le Maire, qu'il n'y avait pas d'obligation pour la commune de voter cette rémunération. A contrario, il n'y a pas d'obligation pour les instituteurs, les professeurs des écoles d'accepter ce genre de mission. C'est donc bien dans un intérêt normalement bien compris entre les uns et les autres que cela se passe.

Monsieur le Maire

Je me suis sûrement très mal expliqué parce que je n'ai évidemment pas dit qu'il était possible de ne pas voter, de ne pas prendre ce genre de disposition. J'ai dit que c'était l'Etat qui détermine, de manière réglementaire d'ailleurs, le barème, c'est-à-dire le plancher et le plafond de ces rémunérations. Après, le choix que nous faisons est de nous mettre au plafond et c'est bien évident qu'une rémunération est tout à fait normale. Mais, en l'espèce, nous ne fixons pas le plafond de cette rémunération, voilà ce que je voulais dire.

Madame TRINIAC

Vous avez raison, Monsieur Blanchard, en chaque début d'année nous envoyons un courrier pour demander quels sont les volontaires pour ces études ou la surveillance de la pause méridienne.

Monsieur le Maire

Merci Sophie. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Quatre. C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 29 septembre 2021,

Considérant que la Ville a la possibilité, pour assurer le fonctionnement du service, de faire appel à des fonctionnaires de l'Education Nationale (enseignants et directeurs d'école) pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement pendant les temps d'activités périscolaires, ainsi que des tâches administratives,

Considérant que le Bulletin officiel du Ministère de l'Education nationale du 2 mars 2017 fixe les montants plafonds de rémunération des heures effectuées par certains enseignants pour le compte des collectivités territoriales en dehors de leur service normal,

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 30

Abstentions : 4 – J.-F. BARATON, C. OJEDA-COLLET, I. TOUSSAINT, S. MICHEL

DECIDE :

De fixer les taux de rémunération suivants appliqués aux fonctionnaires de l'Education nationale assurant des tâches de surveillance et d'encadrement pendant les temps d'activités périscolaires, ainsi que du travail administratif pour la Ville :

HEURE D'ÉTUDE SURVEILLÉE ET ATELIER DE PAUSE MERIDIENNE	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	20,03 €
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	22,34 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	24,57 €
HEURE DE SURVEILLANCE ET DE TRAVAIL ADMINISTRATIF	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,68 €
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	11,91 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	13,11 €

Les crédits correspondants sont prévus au budget.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

V. AMÉNAGEMENT – BÂTIMENTS - TRANSPORTS

1. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une autorisation de travaux et une déclaration préalable pour l'aménagement de l'Hôtel de Ville dans le cadre de la construction de la médiathèque

Monsieur LEJEUNE

Dans le cadre de la construction de la médiathèque, l'aile Ouest de l'Hôtel de Ville, en lien direct avec le futur équipement, doit être réaménagée. Il est donc nécessaire de déposer les autorisations d'urbanisme suivantes :

- Une autorisation de travaux pour le changement d'affectation de l'aile Ouest en établissement recevant du public, correspondant à un nouvel aménagement intérieur accueillant l'espace numérique de la médiathèque et les services administratifs de la Direction de la Culture. Une notice de sécurité sera rédigée pour acter ce changement de catégorie de l'Hôtel de Ville accueillant de nouveaux effectifs ;
- Une déclaration préalable pour les modifications des façades correspondant à la création de deux issues de secours, une pour l'aile Est et une pour l'aile Ouest.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont inscrits au Budget communal. Les dossiers de déclaration préalable et d'autorisation de travaux pour le projet d'aménagement de l'Hôtel de Ville seront instruits par le service Urbanisme.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une autorisation de travaux et une déclaration préalable pour l'aménagement de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire

Merci Richard. Est-ce qu'il y a des questions ? C'est vrai que c'est un peu abstrait pour les gens qui ne connaissent pas le dispositif, tu veux l'expliquer ?

Monsieur LEJEUNE

Une partie de l'activité médiathèque va être implantée dans l'aile Ouest de l'Hôtel de Ville, là où sont actuellement les bureaux de la Culture et de la Communication. Cette partie-là concerne essentiellement l'activité numérique. Par le fait même que nous augmentons la taille des salles qui peuvent recevoir du public, et que suivant les critères de sécurité, 1m² c'est une personne, cela fait changer l'Hôtel de Ville de catégorie recevant du public ; premier point.

Deuxième point, la réglementation impose soit de mettre des systèmes de désenfumage mécaniques compliqués, coûteux et encombrants, soit de créer des issues de secours pour que les dégagements fassent moins de trente mètres. Dans ce cadre-là, nous allons créer une issue de secours qui permettra aux gens qui sont dans l'aile Ouest, future médiathèque, de sortir sans parcourir plus de trente mètres. A l'occasion — nous ne sommes pas obligés parce qu'il y a antériorité de l'Hôtel de Ville par rapport au règlement actuel — nous en profitons, comme notre aile Est fait plus de trente mètres, pour faire une deuxième issue de secours sur l'aile Est qui est

uniquement destinée à nos bureaux. Cela permettra ainsi d'être clair et propre vis-à-vis de la sécurité incendie.

Monsieur le Maire

Merci Richard. Nous aurons d'ailleurs l'occasion, en revenant tout à l'heure sur les projets puisqu'il est prévu de faire le point d'avancement sur ces différents projets, de voir un plan, nous pourrons donc détailler les choses à ce moment-là. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Evidemment, nous sommes tout à fait d'accord pour la création de ces deux issues de secours. Sachant, comme je l'avais dit en commission, que ce sont davantage des issues de secours pour l'arrivée des secours parce que l'une des deux ne sera pas accessible aux PMR. Mais ma question est la suivante : vous dites que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget communal, je voudrais donc savoir quel est le budget prévu. Parce qu'en regardant le Budget communal, je n'ai pas vu de ligne là-dessus. Ou alors est-ce pour le prochain budget ?

Monsieur le Maire

Ce sera au budget 2022.

Monsieur BARATON

La délibération n'est donc pas conforme, nous allons voter quelque chose qui n'est pas conforme à la réalité.

Monsieur le Maire

Nous allons rajouter deux lettres : « *les crédits nécessaires (...) seront inscrits (...)* ». Moyennant ces deux lettres, les crédits seront évidemment prévus. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas d'autres. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code de la construction,

Vu le Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement – Bâtiments – Transports réunie le 29 septembre 2021,

Considérant que la ville a décidé d'engager le projet de construction d'une médiathèque dont une partie du programme est constituée par le réaménagement de l'aile Ouest de l'Hôtel de Ville, le bâtiment change donc de catégorie au vu des effectifs accueillis,

Considérant qu'il est nécessaire de créer deux issues de secours, ce qui entraîne une modification des façades, afin de respecter les règles de sécurité incendie des Etablissements Recevant du Public,

Considérant que les crédits nécessaires aux travaux seront inscrits au Budget municipal,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une autorisation de Travaux et une Déclaration Préalable pour l'aménagement de l'Hôtel de Ville dans le cadre de la construction de la médiathèque.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Signature de la convention relative à la participation financière du département des Yvelines aux dépenses de transport scolaire du circuit spécial 126-2

Madame TRINIAC

Depuis plusieurs années, même de nombreuses années, la ville organise un circuit spécial de transport pour les enfants domiciliés dans le Domaine du Petit Beauregard et, depuis quelques années, un peu moins, à la Résidence Bel-Ebat vers le groupe scolaire Henri Dunant, en vertu d'une délégation de compétence reçue de Île-de-France Mobilités. La dernière convention, approuvée par délibération lors du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités le 10 juin 2020, est applicable à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Afin de ne pas pénaliser les familles, le département des Yvelines a souhaité apporter une aide à l'ensemble des élèves yvelinois transportés sur circuits spéciaux, sans condition de ressources ou de distance. Le département apporte donc une aide financière pour soutenir les circuits non éligibles au financement d'Île-de-France Mobilités. Une convention de subvention établie entre la ville et le département, définit les critères d'attribution et le montant de la subvention accordée par le département. La précédente convention, approuvée en conseil municipal le 13 décembre 2016, est arrivée à échéance le 15 juillet 2021, il est donc nécessaire d'en signer une nouvelle applicable pour l'année scolaire 2021-2022 et reconductible tacitement jusqu'en 2024-2025.

La ville souhaitant maintenir le service de transport scolaire du Petit Beauregard et de Bel-Ebat, il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention de subvention qui a été envoyée par le département le 25 août 2021.

Monsieur le Maire

Merci Sophie. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités en date du 10 juin 2020 portant délégation de compétence à la commune de La Celle Saint-Cloud en matière de services spéciaux de transports publics routiers réservés aux élèves (CSS), applicable du 1^{er} juillet 2020 à la fin de l'année scolaire 2023-2024,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 16 avril 2021 définissant les critères d'attribution et montant des participations au titre des aides aux familles yvelinoises pour assurer leur mobilité,

Vu la délibération n°2016.05.18 du 13 décembre 2016 demandant au Département des Yvelines la reconduction d'une aide financière pour le transport scolaire du circuit spécial à destination du groupe scolaire Dunant,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 29 septembre 2021,

Considérant la volonté de maintenir le circuit spécial de transport scolaire 126-2 permettant aux enfants domiciliés dans le Domaine du Petit Beauregard et à la Résidence Bel Ebat de se rendre au groupe scolaire Henri Dunant,

Considérant la volonté du Département des Yvelines de soutenir les circuits ne disposant d'aucun financement d'Ile-de-France Mobilités (IdFM),

Considérant la nécessité de signer une convention de subvention avec le Département des Yvelines afin de définir les critères d'attribution et le montant de la subvention accordée par le Département,

Considérant que la précédente convention est arrivée à échéance le 15 juillet 2021, il est donc nécessaire d'en signer une nouvelle applicable pour l'année scolaire 2021-2022 et reconductible tacitement jusqu'en 2024-2025,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

D'autoriser le Maire à signer la convention relative à la participation du Conseil départemental des Yvelines aux dépenses de transports scolaires sur circuits spéciaux pour les circuits non subventionnés par Ile-de-France Mobilités (IdFM).

De transmettre au Conseil départemental toutes les pièces justificatives demandées en vue du versement de la participation départementale.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VI. DÉCISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

Nous en arrivons aux décisions municipales. Vous savez que nous ne les lisons plus, ce n'est pas exigé, en revanche, s'il y a des questions bien entendu nous essaierons d'y répondre. Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Cela concerne la décision pour mise à disposition du domaine public pour la société Equilibre. Nous sommes d'accord qu'il s'agit de la mise à disposition des deux carrières. Parce que dans toutes les décisions municipales, Monsieur le Maire, il y a toujours un prix ou un taux, or là il y a un contrat d'occupation et il n'y a ni « à titre gracieux », [fin de la phrase inaudible].

Monsieur le Maire

Oui, il y a une redevance qui est effectivement prévue, d'un montant annuel de 9 200 €, je crois. Il faut savoir qu'antérieurement il n'y avait pas vraiment de redevance, vous le savez bien. Cette redevance se traduira par une prise en charge en nature d'un certain nombre d'heures de formation, Anne-Sophie ?

Madame MARADEIX

Oui, des cours pour les CP des écoles.

Madame TRINIAC

Je n'ai pas la convention non plus mais il y aura une demi-journée qui sera proposée à tous les CP de la ville, d'initiation. Cela pourra se faire sur site ou éventuellement, elle se déplacera avec des Shetland, je crois, dans les écoles pour ceux qui sont un peu éloignés. Il y aura aussi des séances

— je n'ai plus le nombre en tête — proposés aux enfants puisqu'ils font de l'équithérapie, des séances pour enfants porteurs de handicap. Sur la ville nous avons au moins deux ULIS et également l'unité externalisée de Ferry et l'IME qui pourront profiter de ces séances.

Monsieur le Maire

Nous pourrons d'ailleurs faire un premier bilan de la mise en œuvre de cette nouvelle activité d'équitation dans le bourg. Il faut tout de même souligner que nous avons maintenu cette activité d'équitation dans le bourg, c'est vrai que ce n'était pas forcément facile, il n'y avait pas beaucoup de candidats mais nous avons trouvé une équipe assez remarquable qui fait preuve de beaucoup de dynamisme. Sophie, au prochain conseil, tu pourras développer un peu les choses.

Madame TRINIAC

Oui, sachant que ce qui va être proposé, par exemple les demi-journées pour les CP, ce ne sera qu'au printemps. Nous pourrons peut-être faire un bilan à la fin de l'année scolaire.

Monsieur le Maire

Ou Anne-Sophie d'ici la fin de l'année. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les décisions ? Il n'y en a pas. Je vous propose donc de prendre acte de ces décisions.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

Nous allons vous proposer maintenant — c'est un peu ce que nous faisons à l'occasion des différents conseils municipaux — c'est de traiter d'un sujet de manière plus approfondie. Au mois de juin nous avons traité de la rénovation du Domaine de Beauregard et nous vous avons d'ailleurs présenté les grandes lignes de ce projet de rénovation de Beauregard, en rentrant dans un certain nombre de détails. D'ici la fin de l'année ou au début de 2022, nous aurons l'occasion de revenir sur le programme de rénovation du Domaine de Beauregard.

En tout cas, ce soir, je vous propose de traiter de plusieurs points. Le premier concerne le projet Cœur de Ville et la médiathèque. Je laisserai l'équipe en charge de ces grands projets municipaux vous présenter dans le détail le point d'avancement de ces travaux et de ces projets. Pierre Soudry, bien entendu, mais aussi Richard Lejeune pour la médiathèque, Valérie Laborde et Jean-Christian Schnell pour la rénovation des espaces publics.

Nous allons commencer par ce point-là, nous allons prendre le temps d'aller dans tous les détails du projet, prendre toutes les questions que vous vous posez. Et puis nous traiterons ensuite de l'état du parc communal bâti, qui est un point qui répond à la question écrite de l'un d'entre nous. Et nous terminerons sur des problématiques extrêmement importantes par un point complet sur les questions de prévention, d'insertion, etc.

Pierre, Richard, Jean-Christian et Valérie, commencez en nous présentant ces projets. Où en est-on du Cœur de Ville et de la médiathèque au 11 octobre ?

Monsieur SOUDRY

Il est important de faire un point aujourd'hui pour savoir où nous en sommes de ces projets de Cœur de Ville et de médiathèque, puisque nous allons rentrer maintenant, après toutes ces phases de

préparation, dans des phases d'engagement des travaux de réalisation. Nous allons donc essayer de faire le point de ces travaux, comment ils vont se dérouler, notamment l'année prochaine.

En cette fin d'année, nous apportons la dernière touche à la finalisation des projets, notamment celui de la médiathèque. Et l'année prochaine il y aura l'engagement des travaux de réalisation, qui commenceront par la réalisation d'un accès au chantier de la médiathèque, en janvier – février, qui précédera donc le démarrage de la construction de la médiathèque qui interviendra à peu près en mars. Une fois ceci réalisé, nous allons préparer la réalisation de la rue centrale avec un certain nombre de travaux préparatoires, de mars à octobre, nous allons en parler. Et ensuite, réalisation de la rue centrale à la fin de l'année et cette rue étant réalisée nous allons pouvoir, dès le début de l'année suivante, engager un premier lot de constructions. Parallèlement, nous finalisons le schéma d'aménagement de la route départementale 321 dans la traversée du Cœur de Ville.

Nous allons reprendre un peu ces différents points et d'abord sur la finalisation des travaux du projet de médiathèque, c'est Richard qui va nous en dire un mot, nous regarderons un peu les travaux préparatoires.

Monsieur LEJEUNE

Nous avons commencé à œuvrer sur la médiathèque. Là, je vous ai mis en photo le permis de construire qui est affiché à côté de l'Hôtel de Ville. Nous avons commencé par faire des sondages de sols qui ont plusieurs préoccupations. La première est de s'assurer de la solidité des sols. La deuxième est de regarder s'il y a des nappes phréatiques et de l'eau dans le sol. Et la troisième, qui n'est pas la moins importante, est de s'assurer que les terres ne sont pas polluées. Nous faisons donc une analyse très fine de tous les polluants possibles, de façon à ce que les terres extraites puissent être mises dans des décharges de déchets inertes et non pas dans des installations spécialisées. Sur l'analyse des terres, en termes de pollution nous n'avons pas de problème. Je vous ai mis une photo des sondages qui ont été faits juste en contrebas de l'Hôtel de Ville et à droite vous avez les différentes couches de marne qui ont été extraites sur une profondeur de 1 mètre ; ils sont allés jusqu'à 16 mètres de profondeur.

Même si nous nous y attendions, la bonne surprise est donc que les terres ne sont pas polluées du tout. En revanche, bien que nous soyons en hauteur nous avons trouvé de l'eau à 5 mètres, nous ne pensions pas trouver de l'eau à cette hauteur-là. Cela veut dire — pour l'instant nous n'avons pas la réponse — que les architectes vont nous proposer de reprendre le plan des fondations et de densifier un peu le gros-œuvre. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Là, nous avons fait un peu de bruit dans l'Hôtel de Ville, parce que comme nous accrochons la passerelle qui va accéder du nouveau bâtiment à l'Hôtel de Ville, il fallait s'assurer de la solidité de la structure de ce dernier. Nous avons donc fait prendre des échantillons dans le béton, cela fait un peu de bruit de marteau-piqueur mais je crois qu'il faut que je dise à mes collègues qu'il faut s'attendre à de tels bruits dans les mois qui viennent. Puis, nous sortons des éprouvettes de béton, vous savez qu'il ne travaille qu'à la compression, ce que nous avons fait, il est ferrillé et la ferraille travaille à la tension. On tire donc sur des éprouvettes de béton pour voir si les bétons de l'Hôtel de Ville sont encore en bon état. Et là, dans les deux cas nous n'avons pas eu de mauvaise surprise, notre Hôtel de Ville est solide.

Troisième chose, nous commençons à finaliser, là ce sont les derniers projets. Je vous ai mis la face sud, nous voyons l'autorisation de travaux dont nous venons de discuter, nous allons donc creuser dans la façade pour faire la passerelle. Et nous allons créer une issue de secours, nous ne la voyons pas très bien, elle est tout à fait à droite, vous voyez la double porte qui va permettre de dégager les personnes qui sont dans l'aile ouest en cas d'incendie.

Et enfin, en travaux préparatoires, nous avons un câble HTA, moyenne tension à 20 000 volts, qui longe le tracé orange de l'ancien câble. Et comme nous allons faire une rue centrale et des travaux pour la médiathèque, il faut dégager l'emprise. Nous avons donc demandé à Enedis de dévier le câble, de façon à ce que nous ayons de la place pour installer le plan d'intervention du chantier, les grues pour construire la médiathèque. Enedis doit intervenir semaine 50, mi-décembre.

Voilà où nous en sommes. Sachant que, comme l'a dit Pierre tout à l'heure, les premiers coups de pioche pour la construction de la médiathèque devraient intervenir début mars.

Avez-vous des questions sur le point de la médiathèque ?

Monsieur BLANCHARD

Si on peut reprendre les questions au fur et à mesure, c'est très bien. Vous avez les sondages qui ont fait apparaître de l'eau en quantité, ce qui ne nous a pas vraiment étonnés puisque le problème était le même pour la construction de la piscine. En commission, Monsieur le Maire, je crois que vous nous avez dit qu'a priori cela ne causait pas de surcoût parce que cela rentrait dans l'ensemble. Pouvez-vous le confirmer ?

Monsieur le Maire

Cela va évidemment représenter des surcoûts, simplement nous restons dans une enveloppe. En fait, dans un projet comme celui-là, de l'ordre de 4 millions, nous avons en permanence des arbitrages à faire entre des surcoûts supplémentaires et d'éventuelles économies. Si ce n'est des économies nettes, en tout cas des recherches de modes de réalisation moins coûteux. Par exemple, faire en régie certaines opérations, tout aussi qualitatives mais moins coûteuses que par sous-traitants.

Monsieur LEJEUNE

Et nous sommes en trains de chercher de petites économies pour contrebalancer le fait que nous risquons d'avoir des surcoûts. Monsieur le Maire a raison, nous essayons donc de voir ce que nous pouvons faire par nous-mêmes ou en prenant la maîtrise d'ouvrage de certains travaux, de façon à essayer de gagner sur les coûts.

Monsieur le Maire

Je crois qu'il faut dire qu'à chaque fois que nous avons fait des travaux à La Celle Saint-Cloud, dans le bourg, pour le Carré des Arts, la piscine Corneille également, nous savions qu'il y avait de l'eau en profondeur, il y en a partout. L'Hôtel de Ville est lui-même construit sur une sorte de radeau, si j'ose dire, mais c'est un peu l'expression qu'employait, je crois, l'architecte de l'époque, puisqu'il y a un radier qui laisse couler l'eau sous la mairie. Nous avons donc en permanence des petits cours d'eau, des petits ruisselets qui passent dans toute cette zone où il y a beaucoup d'eau. Ce seront donc des coûts supplémentaires, probablement des micropieux à réaliser, cela fait partie du gros-œuvre. Nous aurons ces surcoûts-là, c'est inévitable, et nous chercherons les moyens de les compenser, ou de les financer d'ailleurs, nous verrons en les intégrant dans les demandes de financement extérieures.

Monsieur BARATON

Il y aura certainement un surcoût, le problème c'est que pour l'instant on ne connaît pas le coût parce qu'on n'a pas lancé les appels d'offres. C'est seulement lorsque l'on aura les résultats d'appels d'offres que l'on saura s'il y a un surcoût ou pas.

Monsieur LEJEUNE

C'est vrai.

Monsieur le Maire

Dans tout projet, que l'on fasse un petit, moyen ou grand bâtiment, c'est toujours pareil. On a d'abord un avant-projet sommaire, ensuite un avant-projet détaillé, on fixe et on arrête les compteurs au niveau du projet détaillé. Ensuite, on a un pro et on lance des marchés dont personne n'est capable de dire à l'avance comment l'on va sortir selon l'état des entreprises, du marché, des tensions sur les matériaux, on n'en sait rien. Evidemment, nous savons bien qu'il y a des impondérables, c'est la raison pour laquelle nous prévoyons des financements, notamment extérieurs, des subventions, larges, nous prévoyons large pour les financements. Et nous savons que si la commune a de très mauvaises surprises — ce qui ne sera pas le cas, il n'y a pas de problème de pollution, de carrière, nous sommes sur un terrain relativement stable mais nous avons pu néanmoins avoir des difficultés —, dans ce cas-là nous avons de la marge financièrement pour financer ces impondérables. Quand vous construisez un petit bâtiment dans votre jardin, il peut y avoir des impondérables, c'est pareil. Ce qui serait de mauvaise gestion, ce serait de ne pas prévoir les financements ou les risques d'augmentation que cela peut représenter, on a toujours ce genre d'augmentation. C'est rarissime qu'un projet fixé à 100, par exemple, soit réalisé à 50, cela n'arrive pas, parce qu'il y a ces impondérables ; l'important étant de les maîtriser.

Monsieur LEJEUNE

Tu as raison, les appels d'offres ne sont pas lancés. Pour illustrer le propos, nous sommes en train de finaliser l'APD avec les architectes, justement nous avons fait modifier quelques zones de maîtrise d'ouvrage entre eux et nous, de façon à gagner certaines sommes.

Monsieur BARATON

Vous dites aussi qu'en 2022 sera réalisée la rue centrale, si j'ai bien compris, mais il y a le problème de la salle Charles de Gaulle.

Monsieur le Maire

Ça, c'est la suite, nous allons continuer notre petite expédition.

Monsieur SOUDRY

Après la médiathèque nous passons au Cœur de Ville. L'année prochaine également va avoir lieu le démarrage des travaux. Le schéma d'aménagement général, vous le connaissez bien maintenant, avec cette rue centrale qui est quand même l'ossature du projet. Comme nous l'avons dit, en 2022, nous allons d'abord réaliser un accès par cette rue centrale au chantier de la médiathèque. Nous ferons les travaux préparatoires aux constructions, la finalisation de cette rue centrale et la finalisation des lots et des espaces publics. Nous allons regarder cela un peu en détail.

D'abord, le chemin d'accès à la médiathèque. Je ne sais pas si vous lisez mais on voit à peu près cette partie qui est bleue. Vous voyez la médiathèque et il faut donc pouvoir y accéder, ce qui se fera donc par l'Avenue Mesureur, en prenant la voirie qui passe devant les ateliers municipaux. Et là il va falloir prolonger cette voirie en enlevant les terres et — c'est la partie plus large — ménager un espace de retournement. Parce qu'il faut que les camions arrivent, même des semi-remorques assez importants, et puissent retourner pour repartir ensuite dans l'autre sens. Il y a donc tout un aménagement important de cette voirie, qui est préparatoire au démarrage des travaux de la médiathèque. La médiathèque ne pourra pas démarrer tant que ces travaux ne seront pas faits, ils auront donc lieu en janvier-février 2022. Comme nous l'avons dit : on fait les vœux, rien ne bouge et dès que les vœux sont terminés les pelleuses arrivent et on commence à travailler.

Vous voyez tout de suite qu'il y aura un problème important de terrassement. Cette voirie intérieure se manifeste par les deux arbres que vous voyez. Le niveau prévu pour cette voirie — avec d'un côté la médiathèque et de l'autre aussi des constructions — qui figure ici en rouge est très en-dessus, et du niveau de cette rue et du niveau du sol de la médiathèque. Il y aura donc un gros volume de terrassement à réaliser, dont une partie nécessaire au creusement de la rue dès janvier – février. Tout le monde en a bien conscience mais c'est un travail important qui mérite d'être souligné. Il va donc y avoir, sur la partie bleue que nous avons vue tout à l'heure, une noria de camions, pendant ces deux mois, qui vont enlever toutes ces terres.

Un petit mot sur l'implantation du chantier de la médiathèque. Vous voyez un peu comment cela va se passer, vous voyez cette rue centrale avec des camions, là ils sont déjà dans l'autre sens. Vous voyez où sera implantée la grue, ce petit carré avec deux ailes de grue qui vont pouvoir desservir le chantier de la médiathèque ; la grue sera donc posée ici. A gauche de la grue, il y aura la base vie du chantier, c'est-à-dire là où les gens vont pouvoir travailler, regarder les plans. Et à droite, il y aura les décharges, trois containers pour reprendre les décharges. Et surtout cette noria de camions qui va passer en-dessous. Parallèlement, nous allons clôturer le chantier de la médiathèque, c'est le trait vert que vous voyez tout au long, dès que ce sera achevé en bas, dès le mois de mars il y aura cette palissade qui sera implantée tout au long du chantier de la médiathèque.

Une fois que l'on aura fait cela, c'est ce qui est maintenant en bleu foncé avec un petit en rouge à l'intérieur, le demi-tour des camions, une fois que cet accès provisoire sera fait, il va falloir penser à réaliser la rue centrale. Cela se déroulera à la suite, de mars à octobre. Bien sûr, il va falloir démolir un certain nombre de bâtiments, notamment celui en orange qui abrite aujourd'hui la crèche, la salle Charles de Gaulle et l'ancienne Sécurité sociale. Mais avant de démolir ce bâtiment, il faut préserver deux choses qui sont à l'intérieur : d'abord, le transformateur qui va être préalablement déplacé, c'est le petit point rouge que vous voyez au milieu en bas, qui va être dans le prolongement du parvis à l'emplacement où il y a les escaliers près de la crèche. C'est par là que les entreprises de Citallios vont mettre le transformateur provisoire. Parallèlement il y avait une chaufferie dans ce bâtiment, qui va être détruite. Elle servait, non seulement à chauffer ce bâtiment mais aussi celui du Département, de l'espace territorial qui, lui, va rester encore en activité pendant deux ans. C'est le petit point en orange, il est placé là mais il faudra peut-être le placer légèrement ailleurs. On va donc installer une chaufferie provisoire pour continuer à chauffer le bâtiment du Département. Ceci étant fait, en mai – juin, on pourra procéder pendant l'été à la démolition de l'immeuble et peut-être aussi, parallèlement, à la démolition de la maison privée, qui est en orange. Et peut-être, ou peut-être pas, à la démolition du petit bâtiment en préfabriqué qui est face des pompiers. Voilà donc cette phase importante.

Bien sûr, pendant tout cela, la médiathèque sera en travaux, en vert ici, le chantier se déroule. Ce sont donc les phases préparatoires indispensables à la création de la rue centrale.

En fin d'année la rue centrale sera achevée. Une fois les démolitions faites on pourra creuser de bout en bout cette rue centrale. On pourra y implanter tous les réseaux qui seront ensuite destinés à desservir les différents lots : réseau électrique, réseau d'eau, réseau d'assainissement. Cette rue sera donc complètement terminée, sauf la surface qui sera en dur mais son aspect définitif n'interviendra qu'en fin de chantier. Elle sera totalement praticable à la fin de cette année et pourront donc commencer, à ce moment-là, les constructions des premiers lots.

Ces derniers ne sont pas encore totalement déterminés, le choix est parmi les lots qui sont en vert sur ce document. Nous commencerons vraisemblablement par l'immeuble en face de la médiathèque, destiné à abriter la brasserie. Et également ce long rectangle, qui est le long de la rue centrale, côté Mesureur, puisque là le terrain est libre, il n'y aura vraiment rien qui posera problème. Et c'est sans doute par ces deux lots que commenceront les constructions.

Citallios est assez optimiste, mais il a l'habitude, sur la réalisation des constructions, il estime qu'un lot c'est 18 mois. C'est donc tout de même assez rapide, à partir du moment où un lot commence en janvier 2023, il est livré en juin 2024. Je n'en dis pas plus, pour cette année, sur les travaux de l'année 2022, nous pourrions y revenir si vous voulez.

Parallèlement à ces travaux qui vont se dérouler, on continue à approfondir un certain nombre de sujets qui ne sont pas totalement finalisés. Par exemple : la coulée verte. Elle interviendra in fine, mais, ne serait-ce que pour les mouvements des terres, il vaut mieux savoir ce que l'on va y faire. Ça, c'est une proposition du paysagiste de Citallios, qui n'est pas définitivement arrêtée mais qui est quand même intéressante. Cette coulée verte est entre la rue centrale en haut et la départementale en bas. Comme vous le savez, aujourd'hui ce terrain occupé par de vastes pelouses inaccessibles, est quand même très en pente et nous cherchons à pouvoir rendre accessible, par quelqu'un en poussette, la liaison entre ces deux rues. Avec un cheminement en Z mais aussi, pour ceux qui sont plus pressés, par une série d'escaliers à l'embranchement très large, complètement sur la droite. A noter qu'au débouché vous avez une petite ruelle centrale, que l'on voit, entre les deux grandes séries d'immeubles en terrasse de gauche, partie haute par laquelle nous commencerons sans doute et partie basse ensuite. Entre les deux il y a une venelle publique qui sera accessible, laquelle va donc déboucher sur cette coulée verte. L'idée est qu'au débouché de cette venelle on en profite pour faire une aire de jeux, de façon à rendre cette dernière accessible, non seulement aux habitants des futurs logements, mais également à ceux de l'Ecrin ou de Mesureur qui pourront accéder à cet espace de jeux.

Les plantations sont purement indicatives mais l'idée est quand même d'avoir des espaces plus dégagés en haut — on voit l'importance des pelouses en haut — et un espace un peu plus fourni en végétation en bas. Parce qu'il est important de cacher la route départementale, aujourd'hui on ne la voit pas, il faut que l'on continue à ne pas voir la circulation. S'il y a un écran végétal en bas relativement dense, cela permet de préserver cette impression générale de verdure. Voilà la même chose en coupe, vous voyez sur la gauche cette densité plus importante de végétation Au milieu, cet espace plat où il est proposé de mettre un ensemble de jeux. Puis, on remonte pour aboutir jusqu'à la rue centrale, avec un espace également plat avant d'accéder à la rue centrale. Voilà donc un peu le schéma général et l'état des réflexions aujourd'hui sur cette coulée verte. Mais ce qui est surtout important aujourd'hui c'est de voir comment vont se dérouler les travaux qui vont donc être très importants l'année prochaine. On peut peut-être poser des questions ?

Monsieur le Maire

On peut peut-être s'arrêter pour des questions sur cette partie-là, il y aura ensuite la voirie.

Monsieur BARATON

Deux questions. La première : comme le chantier sera clos, il y aura une modification pour les gens qui doivent se rendre en mairie.

Monsieur SOUDRY

Non.

Monsieur BARATON

Si, apparemment, vu le schéma que vous nous avez donné.

Monsieur SOUDRY

La palissade ne reprend pas tout le parvis mais à peu près la moitié. Ici, on voit bien que la palissade verte du chantier est derrière les rangées de voitures, l'entrée de la mairie n'est pas modifiée. Ce qui sera modifié c'est l'importance des stationnements sur le parvis, c'est sûr.

Monsieur le Maire

Il y a forcément des cheminements qui seront un peu modifiés, l'entrée de la mairie ne change pas, bien entendu.

Monsieur BARATON

Ma deuxième question concerne la rue centrale. Pour tous ceux qui vont à la Poste, notamment le matin, pour une voiture il faut à peu près trois minutes et pour Gustave Mesureur c'est à peu près la même chose avec toutes les voitures qui montent. Est-il prévu des aménagements de voirie sur ces deux sites pour que les gens qui emprunteront cette rue centrale, qui seront donc certainement des habitants ou des gens qui viendront pour certaines activités, aient une circulation plus fluide ?

Monsieur SOUDRY

Il est prévu que cette rue centrale soit quand même relativement large, qu'elle soit dans les deux sens de circulation, c'est-à-dire que l'on puisse la prendre des deux côtés et qu'il y ait de chaque côté des espaces de stationnement pour que les gens puissent faire leurs démarches et stationner. A priori, ce devrait être assez fluide mais il y faudra peut-être mettre un feu côté Poste.

Madame DELAIGUE

Tout d'abord, concernant l'esplanade, avant que les travaux ne commencent je suppose que vous allez abattre les arbres qui sont en haut. Nous sommes dans l'Année de l'Arbre, je trouve un peu dommage de devoir commencer par cela ; c'est une première remarque.

La deuxième est une question : l'ancien bâtiment de la Sécurité sociale va être démoli, quid de la ressourcerie ? Merci.

Monsieur SOUDRY

Sur les arbres, effectivement, mais ils ne seront pas coupés cette année, si 2021 est l'Année de l'Arbre, nous les conserverons (*rises*). Mais c'est vrai que l'emprise de la médiathèque qui est connue depuis longtemps fait qu'elle est dans le prolongement de l'aile ouest et que si vous prolongez cette dernière c'est inévitable.

Monsieur le Maire

Madame Delaigue, c'est toujours pareil, si on ne veut rien faire on ne fait rien, on ne touche à rien, mais c'est vrai que c'est malheureux de perdre trois ou quatre arbres.

Monsieur SCHNELL

Globalement, il y aura quand même beaucoup de plantations et le bilan sera très positif en termes d'arbres.

Monsieur le Maire

Mais oui, c'est cela qu'il faut dire, bien sûr, c'est évident. D'ailleurs, regardez cette haie d'arbres, qui est belle, mais elle coupe quand même la coulée verte. La plantation, et notamment toutes les réflexions des paysagistes, visent justement à mettre en valeur cette coulée verte qui va de la Forêt

de Fausses-Reposes jusqu'à la Grande Terre. On va donc replanter et probablement à la fois plus et mieux, avec des essences diversifiées, nous aurons l'occasion d'en reparler.

Concernant la ressourcerie, nous travaillons avec son équipe avec Richard, Bruno-Olivier Bayle et Jean-Christian pour trouver des solutions parce que cette ressourcerie est une ressource, si j'ose dire, pour la ville. Elle a donc beaucoup de qualités, d'intérêts, il faut donc la garder, nous cherchons donc des solutions intermédiaires, à moyen et long terme.

La Poste ne sera pas impactée, c'est-à-dire que son utilisation pourra continuer pendant toute la durée des travaux. En revanche, le territoire d'action départementale devra être transféré. Nous en avons parlé au mois de juin lors de notre discussion sur la réfection de Beauregard, cela fait partie des projets d'aménagement qui pourraient avoir lieu sur le Domaine de Beauregard. Les choses ne sont pas encore définitivement arrêtées, nous essayons de voir où cet équipement peut être le plus utile pour la ville et ses habitants

Monsieur BLANCHARD

Puisque nous parlions des arbres, un commentaire sur la coulée verte. Il ne faut pas oublier que les arbres poussent et que s'il y a trop d'arbres trop importants au milieu de la coulée verte et sur le haut, cela coupe la perspective. Vous l'avez prévu, en quelque sorte, en mettant plus d'arbres en bas qu'en haut, mais de l'esplanade de la médiathèque et même de la rue horizontale qui sera en dessous et qui sera nettement en contrebas, il est souhaitable que la perspective reste assez ouverte sur le Château Louis XIV, par exemple (*rires*).

Monsieur le Maire

Nous partageons totalement, n'est-ce pas Pierre ?

Monsieur SOUDRY

Oui, c'est un point très important que nous avons signalé au paysagiste, qu'il fallait laisser beaucoup de pelouse ou de fleurs sur la partie haute, et de concentrer les arbres sur la partie basse. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point de vue.

Monsieur le Maire

Maintenir ce principe de coulée verte, c'est-à-dire d'une perspective, d'une ouverture, non seulement sur le haut de la colline en face — le Château Louis XIV — mais aussi sur le parc de la Grande Terre.

Monsieur SCHNELL

Je rajouterai que lorsque les paysagistes font leurs projets, ils se projettent, ils ne le font pas pour maintenant mais pour dans trente ou quarante ans. Et il y a la même réflexion sur la distance entre les arbres plantés dans les alignements de rues et les façades d'immeubles, il faut donc également que les branches rentrent dans le salon dans vingt ans.

Monsieur le Maire

Nous allons passer à la voirie et notamment à la réfection de la RD 321, de la Drionne. Jean-Christian.

Monsieur SCHNELL

Je vais vous parler de la 321 dans son ensemble, surtout avec un commentaire sur la partie Drionne. Il faut savoir qu'avec le Département nous réfléchissons sur la totalité de la 321, entre la Seine et la Place Bel-Air.

Ce tronçon de la Drionne est celui le plus avancé dans les réflexions que nous avons avec le Département. Je pense que nous avons presque complètement arrêté le projet, en tout cas le principe. Il reste à caler un peu la rue qui, en principe, à un ou deux ajustements près, va partir de la grille actuelle du Parc de la Grande Terre sur lequel nous n'allons pas empiéter. Le schéma, dans la partie roulante de la rue, sera composé des éléments suivants, si je pars du Parc de la Grande Terre : il y aura une bande cyclable montante, puis le trottoir, puis la chaussée qui sera mise partout, à part les carrefours, à deux fois une voie. Et nous sommes encore en train de discuter sur la largeur, est-ce que nous laissons les 7 mètres demandés par le Département ou est-ce que l'on réduit un peu. L'avantage de la réduction va dans le sens du ralentissement de la circulation et nous savons que nous voulons apaiser la circulation.

Je reprends donc : la montée des vélos à droite, contre la grille du parc, le trottoir, la chaussée en deux fois une voie. Ensuite, un espace central qui sera arboré, il y aura un arbre tous les 10 ou 12 mètres à peu près. Ensuite, une bande de stationnement. Ensuite, une bande de 3 mètres qui sera dans le sens descendant, unidirectionnelle, qui servira de voie d'accès aux immeubles. Puis à nouveau une bande de stationnement en long. Puis un grand trottoir et on arrive sur les immeubles qui ne seront pas, en principe, juste au bord de ce trottoir mais qui auront eux-mêmes de petits espaces verts. Vous voyez que ce sera quand même assez vert. Ça, c'est la partie roulante centrale, qui aura au milieu un passage surélevé qui permettra, en bas de la coulée verte, d'avoir un accès facile au Parc de la Grande Terre. Cela fait un peu plus des deux tiers de la longueur. De part et d'autre il y a deux carrefours : le carrefour bas, Mesureur, sera peu modifié ; le carrefour haut avec De Gaulle sera, par contre, modifié parce qu'il est considéré comme étant accidentogène par le Département qui, de toute façon, se posait la question de faire quelque chose sur ce carrefour.

Les travaux concernent trois ensembles : le Département d'une part, la Ville qui prend la responsabilité de la voie d'accès aux immeubles, de la contre-allée ; et il y a le projet du Cœur de Ville avec les immeubles et la liaison avec le trottoir ; il faut donc concilier ces différents acteurs.

Sur le plan du financement, le Département est prêt à prendre une part non négligeable des travaux. En tout cas, ils prennent la totalité du carrefour De Gaulle-Drionne, plus la couche de roulement sur la partie roulante de la rue. Le coût est assez élevé, je ne sais pas si l'on peut déjà chiffrer, c'est peut-être un peu tôt mais il y a quelques zéros.

Ensuite, il y a un problème de timing par rapport à cela. Puisque l'on voit bien que pour réaliser les tranches de promotion du bas, il faut qu'il y ait la possibilité de travailler pour les engins de chantier. Cela veut dire qu'assez rapidement il faut dissocier la partie départementale proprement dite, de la partie de cette départementale actuelle que l'on va récupérer pour faire la voie d'accès du chantier, il y a donc une phase de transition à étaler. Nous ne savons pas encore très bien à quelle date, comment, il est vraisemblable que dans une phase transitoire nous utiliserons les deux voies montantes actuelles pour faire une voie descendante et une voie montante, en libérant l'autre partie pour les besoins du chantier. Ça, c'est pour la partie Drionne.

J'enchaîne sur les autres travaux que nous aurons sur la 321, qui concernent essentiellement les problèmes de circulations douces. Vous avez vu que sur la partie Drionne on montera par le trottoir côté du Parc de la Grande Terre, et on redescendra par la contre-allée. Il faut aussi trouver une solution pour équiper la totalité de la 321, entre la Seine et Bel-Air, de façon confortable pour les cyclistes. Le Département travaille aussi sur ce schéma, il y a un peu concomitance entre cette

réflexion pour les circulations douces et les travaux que nous voulons faire sur le Cœur de Ville. Dans les six mois qui viennent je pense que nous aurons un plan d'aménagement, de principe en tout cas, de la totalité depuis le bas, Bougival, jusqu'au haut, Bel-Air, avec des solutions qui ne seront peut-être pas partout les mêmes. Ici, la circulation douce se fera de part et d'autre de la voie des voitures. Il est vraisemblable que sur la partie basse cela se fera plutôt sur l'un des deux trottoirs, à la fois montant et descendant. Et pour la partie haute, entre le pont de chemin de fer et la Place Bel-Air, nous avons déjà amorcé, par la contre-allée, Allée des Haras et Allée de la Furie, une voie cyclable dans les deux sens. Nous allons la retravailler, investir pour faire quelque chose de très propre.

Voilà donc des projets qui sont tous intéressants, à horizon relativement proche. Je rajoute que le Département n'est pas contre le fait que l'installation de circulations douces ralentisse la circulation. Il est possible que l'on réduise aussi les largeurs de chaussées dans la partie Jean Moulin, à la fois à Bougival et à La Celle Saint-Cloud, donc dans la partie basse. Nous savons que les gens roulent très vite, on le voit parce que l'on est contre le Parc du Château et on ne se sent pas tellement en ville à cet endroit-là, si l'on réduit les largeurs de chaussées on réduit aussi la vitesse de circulation. Ce que le Département ne veut pas c'est que l'on ait des points noirs qui stoppent la circulation, réduire la vitesse, oui, la stopper non. Voilà ce que je pouvais dire.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian.

Monsieur BLANCHARD

Il se trouve que notre tribune libre du mois de novembre porte sur les circulations douces, vous apportez donc un certain nombre de réponses à cette tribune libre que vous avez peut-être lue puisqu'elle est arrivée à la mairie hier. Pour nous, la partie importante de l'aménagement de la RD 321 c'est la continuité. Il y a un problème de discontinuité dans cette remontée qui fait qu'en fin de compte, pour le moment, il y a très peu de cyclistes qui empruntent cette voie extrêmement dangereuse. J'ajoute aussi qu'il n'y a pas que les vélos pour les circulations douces, il y a aussi les piétons, cela mérite d'attacher de l'importance à leur circulation. Tout en haut de l'Avenue Duchesne, par exemple, vous avez installé un panneau lumineux pour donner la priorité aux piétons, il faut être bien courageux pour assumer cette priorité lorsque l'on est à pied et que l'on voit les voitures qui ont plutôt tendance à nous foncer dessus, en se fâchant parce qu'on les fait ralentir. Cela veut dire qu'il faut insister là-dessus, je sais bien que l'on est en France, que dans d'autres pays, lorsqu'il y a un passage piéton les voitures s'arrêtent dès qu'elles voient un piéton, ce n'est pas du tout encore cela en France.

Sur le carrefour De Gaulle-Drionne, une simple remarque : d'après ce que j'ai pu voir, parce que l'on voit souvent de la tôle froissée, ce sont plutôt les voitures descendantes qui ont du mal à freiner. Il faut donc les inciter, d'une manière ou d'une autre, à aller beaucoup moins vite en abordant le feu à cet endroit-là.

Monsieur SCHNELL

Il y a malheureusement des points durs. A partir de la station Esso, plus le rond-point Bel-Air, lorsque l'on passe sous le chemin de fer, on a là deux points très durs et c'est d'ailleurs là qu'il y a des problèmes. Et je suis d'accord sur l'analyse des causes d'accidents sur le carrefour Drionne-De Gaulle. On ne va pas pousser les bords du pont de chemin de fer, c'est sûr, mais il y a peut-être aussi à gagner sur les largeurs. J'ai dit tout à l'heure qu'en réduisant les largeurs on réduit la vitesse, on peut peut-être aussi faire quelque chose de ce type. Et le carrefour en question est revu par le Département, dans le sens de l'amélioration de la sécurité. Et la sécurité piétons en particulier, effectivement sur ce carrefour ce n'est pas très facile d'être piéton, le passage souterrain

facilite la traversée ; Il faut travailler. Parfois, un passage en surface n'est pas forcément plus dangereux, suivant la façon dont il est configuré. C'est encore un peu à l'état de réflexion à cet endroit-là.

Monsieur le Maire

Mais c'était pour vous montrer que le tronçon Drionne, qui correspond au Cœur de Ville, est conçu de façon cohérente avec la réflexion sur l'ensemble L.R. Duchesne, depuis le haut, Bel-Air, jusqu'à Bougival. C'est-à-dire que l'on tient les deux bouts de la chaîne en essayant de faire progresser ensemble. La partie Drionne ira plus vite, évidemment, pour lancer l'opération Cœur de Ville, mais le reste doit suivre, c'est-à-dire la circulation douce. L'apaisement de la circulation jusqu'au Chesnay va se poursuivre dans les prochains mois. Nous avons d'ailleurs un groupe de travail avec le Département sur la Drionne et un autre sur les circulations douces que l'on voit régulièrement et les deux groupes de travail se mettent évidemment en cohérence.

Monsieur BARATON

Dans le sens des liaisons douces, c'est parfait. Simplement, sauf erreur de ma part parce que vous l'aviez mis au budget 2020, le tronçon Drionne était chiffré à 2 millions d'euros à peu près, part de la ville. Le projet qui partirait de la Résidence de la Butte jusqu'à Bel-Air est à dix ou quinze ans. Parce qu'une bonne partie sera à la charge de la ville puisque le Département va « de fil d'eau à fil d'eau », il ne prend même pas l'éclairage à sa charge.

Monsieur SCHNELL

Le projet Drionne est particulier, parce qu'il n'est pas d'abord bâti sur les circulations douces, c'est un projet dont nous avons abondamment parlé. Le projet circulations douces est une volonté de toute la collectivité, que ce soit la Région, le Département, la Ville, VGP, de les promouvoir. Et nous voyons fleurir des plans dans les communes voisines, avec beaucoup d'argent à la clé pour faire des choses sérieuses pour le vélo, les piétons et tous ces problèmes de circulation autres que les voitures. C'est largement subventionné, la Région le finance, tout particulièrement certaines départementales. On peut juste dire un petit mot sur la 307, elle fait du Plan RER-Vélo de la Région et aura des financements très importants, malheureusement, ce n'est pas pour tout de suite. La 321 aura aussi des subventions pour la circulation douce des collectivités dont j'ai parlé.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Avez d'autres questions ? Il n'y en a pas.

Je vous propose que l'on passe au deuxième point de ces questions diverses. Monsieur Baraton, voulez-vous lire votre question écrite ou la lisons-nous nous-mêmes ? Mohamed Kasmi va faire le point sur l'état du parc communal. Vous disiez, Monsieur Baraton : *« Votre volonté de contraindre les bailleurs sociaux à rénover leur parc de logements sur notre ville est louable et nous sommes en plein accord avec vous dans cette démarche. Mais ce que l'on veut imposer à d'autres amène à se poser la question de l'état du parc locatif communal, dont vous avez la totale latitude quant aux travaux de rénovation notamment, sujet que j'avais abordé lors d'un précédent conseil. En effet, hors la vétusté de certains logements, huisseries défectueuses, chauffage ancien, d'autres sont vacants : Rue de Vindé il y en a 6, du studio aux trois pièces, Avenue Edmond Blanc 3 ou 4 dans un pavillon, un grand 5 pièces au groupe scolaire Louis Pasteur, une maison très dégradée jouxtant les carrières équines Avenue Camille Normand. Je souhaite, lors du prochain conseil municipal, que vous puissiez faire un point à l'ensemble des élus sur l'état du parc locatif de notre ville, voire son devenir ».*

Je vais demander à Mohamed de présenter l'état du parc communal.

Monsieur KASMI

Concernant la situation et la typologie, le parc communal constitue une offre de logements importante et bien répartie dans la ville. Comme vous le voyez, au 1^{er} octobre 2021, ce parc compte 116 logements répartis dans tous les quartiers : Jonchère, Bourg, centre, Drionne et Beauregard.

La typologie des logements : les types du logement vont du F1 au F7 — il n'y en a qu'un seul —, avec une prédominance de logements de type F3 : 42 % et F4 : 32 %.

L'état actuel et les dépenses de rénovation : il y a 102 logements occupés, 5 logements rénovés en cours d'attribution ou en attente d'occupation, 6 logements en cours de rénovation et 3 logements en bail à réhabilitation rénovés. L'état du patrimoine communal est globalement satisfaisant, au cours des trois dernières années les dépenses annuelles oscillent entre 160 000 € et 200 000 €. Je remercie le personnel municipal de la Direction des services techniques du patrimoine bâti, ainsi que la Direction du patrimoine immobilier et logistique.

Les logements en bail à réhabilitation. On commence par l'îlot Vindé-Béranger-Hogg cité dans la lettre, il est composé de 5 appartements dont 3 occupés. Géré par Soliha Yvelines-Essonnes, cet îlot présente une opportunité d'un bail de réhabilitation, avec un logement supplémentaire en plus de ceux existants, ce qui portera le nombre à 6 logements. Il y a une étude de faisabilité en cours consistant, notamment, à rechercher les moyens de financement et d'assurer l'équilibre financier, bien sûr, en plus des scénarii de rénovation, les aspects techniques du projet.

Il y a la maison située 8 bis, Rue Camille Normand, composée de 3 petits logements. Cette maison représente un double intérêt, architectural et historique, d'où l'intérêt de valoriser ce bien. Vous savez, il y avait un écrivain historien, Joseph Belloc, qui est l'un des écrivains britanniques les plus prolifiques des années 20, il était natif de La Celle Saint-Cloud et a habité cette maison. Cette maison est gérée par Soliha, il y a un bail de réhabilitation jusqu'au 30 juin 2022. Bien sûr, une réflexion est engagée pour la suite.

Quelques cas particuliers situés aussi dans la lettre : il y a le pavillon situé 16-18, Avenue Edmond Blanc, composé de 5 F1, c'est un pavillon muré. Il y a une réflexion en cours à propos de ce pavillon ainsi que la pointe Edmond Blanc-Lamartine, qui est composée de deux pavillons Phénix, dont un pavillon occupé. Et il y a la maison Avenue Camille Normand, sur la même parcelle que le manège Tournebride, une démolition est imminente parce que la ville a reçu un avis favorable de l'Agence de l'urbanisme. Et en dernier, le T5 groupe scolaire Louis Pasteur, qui est situé au 3, Avenue Auguste Dutreux. Je l'ai visité personnellement, il est en très bon état, rénové et prêt à être attribué, bien sûr ce logement est réservé au profit des employés et cadres municipaux.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Mohamed pour ce point.

Monsieur BARATON

Là, je suis entièrement d'accord, mais Avenue de Vindé vous avez omis un pavillon où 2 des 4 logements sont vides, notamment celui qui est juste au-dessus, où il y a 5 logements.

Monsieur le Maire

Vous parlez du 17 ?

Monsieur BARATON

Non, je parle de la Rue Béranger, sur la petite place en briques, quand on descend l'Avenue Hogg.

Monsieur le Maire

Oui, je pense que c'est un bail Efidis, non un bail Opievoy.

Monsieur BARATON

C'est à la Ville, il est inoccupé, il doit y avoir 2 studios, je crois, et 2 logements au-dessus. Et Rue de Vindé, c'est en descendant, c'est le seul pavillon qui se trouve en retrait de la rue, il y a 4 logements, je crois qu'il y en a au moins 2 qui sont inoccupés. Ce n'est pas le problème de les occuper, c'est celui de savoir comment faire car ils sont en très mauvais état.

Monsieur KASMI

C'est vrai, vous avez évoqué aussi la Rue de Vindé, vous avez dit qu'il y en a 6, du studio au 3 pièces, je rectifie : il y en a 5, du F1 au F5. Il y a le 30, Rue de Vindé, nous avons 2 logements, dont 1 qui est libre. Et 42, Rue de Vindé où il y a 3 logements dont le F4, en tout, cela fait 5 logements. Voilà en ce qui concerne la rue de Vindé.

Tandis que pour l'îlot, ce sont les 5 appartements dont je vous ai parlés.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Mohamed. Je dois dire que Mohamed connaît parfaitement le patrimoine communal, il est pratiquement allé dans tous les logements inoccupés pour faire le point et voir les travaux à réaliser.

Je vous propose que l'on passe au point suivant sur les questions d'insertion et de prévention.

Madame JOSSET

Je vais parler au nom de Dominique, je pense qu'elle ne m'en voudra pas. Au sujet de l'insertion, si vous l'avez vu samedi, vous aviez le *Job dating* qui était sur la Place Beldern, qui a regroupé plusieurs entités qui proposait, soit des formations, soit des petits jobs. Plusieurs jeunes sont venus, c'était de 10 heures à 13 heures, il faudrait peut-être revoir l'horaire, notamment recrutés par le CPEA et la Mission locale. Certains sont repartis inscrits à des formations et d'autres avec des petits jobs, c'est donc quelque chose de positif qui sera certainement renouvelé régulièrement.

Nous travaillons également avec Dominique sur les bourses aux stages dans les collèges, parce que l'année dernière, avec le Covid, il y a eu des problèmes pour trouver des stages dans certaines familles. Nous avons donc vu avec Madame Benezet, notamment, du collège Victor Hugo, pour faire des journées d'intervention de professionnels, qui seront certainement entre décembre et février. Madame Benezet souhaitait en fait que certaines professions soient plus mises en avant par rapport à d'autres, c'est-à-dire surtout les artisans. Puisque certains jeunes voudraient aller vers ces professions et les parents bloquent parfois parce que l'idée reste selon laquelle un plombier c'est toujours moins bien qu'un cadre.

Et avec le Lycée Corneille, nous organisons le samedi 29 janvier le forum de l'emploi. Ce sera un grand forum réunissant des professionnels et les jeunes dans le cadre de leurs orientations, puisque fin janvier Parcoursup s'ouvre. Cela permettra aux jeunes de rencontrer des professionnels qui vont intervenir, de faire des groupes, par exemple, des pôles tourisme, aide à la personne, restauration, où les jeunes pourront se renseigner sur leurs orientations.

En prévention, en projet pour l'année prochaine par exemple, j'ai vu aussi avec la MJC, nous travaillons aussi avec Dominique, nous allons certainement développer des activités dédiées aux filles. Et notamment avec la MJC lors du Festival des Femmes en mars et aussi avec l'EAJ, nous

allons essayer de développer une sensibilisation à la prévention routière, parce qu'il y a beaucoup de jeunes en scooter sans casque, par exemple, mais aussi à la santé. Et nous allons aussi de développer les soirées-débats autour de thèmes donnés, notamment avec l'EAJ.

Cet été, il y avait des animations proposées pour les jeunes, notamment des animations sportives. C'était initialement prévu au Stade Guibert et la météo et les départs en vacances ont fait déplacer un peu les animations au Stade Duchesne qui ont tout de même été assez positives, puisque beaucoup de jeunes se retrouvaient autour des animateurs trois journées par semaine, sur des créneaux horaires de 15 h à 20 h. L'EAJ a également eu les « soirées-terrasses », où de nombreux jeunes sont venus, le tout sans publicité, il y avait les journées à la mer, les ateliers parent-enfants. Et le CPA a organisé de nombreux chantiers, notamment sur les tables de ping-pong, les bancs et murets, et ont fait leur atelier de miel et ont récupéré une vingtaine de kilos.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. La formation numérique, nous en avons parlé, tout cela se met en place pour le 15 octobre, je crois.

Peut-être un mot sur Beckum, quand même, Anne-Sophie, dont une délégation arrive vendredi.

Madame MARADEIX

Comme il y a eu un nouveau maire aux dernières élections à Beckum et également un nouveau président de l'association de Beckum, conjointement l'association de jumelage et la mairie ont invité le maire de Beckum avec une petite délégation à venir visiter la ville puisqu'ils ne la connaissent pas. Ils viennent donc à une douzaine de personnes vendredi, nous leur avons fait un petit programme, essentiellement pour visiter La Celle Saint-Cloud, ils n'iront pas à Paris cette fois-ci, ce sera pour une autre fois. Ceux qui veulent venir faire connaissance avec nos élus de Beckum, vous pouvez éventuellement venir prendre l'apéritif au Bois-Blanc samedi soir, vous êtes cordialement invités.

Monsieur le Maire

Merci, Anne-Sophie. Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Trois petites questions. La première : est-ce que la convention avec la ville de Bougival concernant la police municipale est toujours d'actualité ?

La deuxième : toujours en parlant de Bougival, il y a eu un petit litige concernant un chemin contournant l'Ecole anglaise. Dans les décisions municipales je n'ai pas vu un quelconque remboursement d'un avocat, est-ce que la procédure a été annulée ? Ou avons-nous des avocats qui travaillent gratuitement pour la ville ?

Et enfin, ce n'est pas une question mais, comme je l'ai dit en commission des Affaires techniques, il y a sur la ville, à mon sens, deux problèmes : en haut, Place de Verdun, un lampadaire a été coupé certainement suite à un accident. Il y a un cône de Lubeck dessus depuis quatre mois et demi, j'en ai parlé, maintenant je le dis publiquement parce que comme cela, s'il y a un problème au moins nous saurons que cela a été acté. La deuxième chose, je l'ai dit aussi : Route des Puits, à la hauteur de la Route des Suisses, vous avez un arbre qui est à 45 °, qui ne remontera pas tout seul mais qui va avoir tendance à tomber. Alors, il faudrait faire en sorte qu'il ne tombe pas sur quelqu'un, je le dis publiquement pour que cela soit officialisé.

Monsieur SCHNELL

Commençons par le candélabre qui a été endommagé le 16 juin. Nous avons aussitôt fait les déclarations d'assurance, commandé le matériel. Normalement, pour du matériel comme cela il faut huit semaines lorsque l'on commande en quantité, là c'était un candélabre, il n'est pas encore arrivé mais va arriver dans les quelques jours qui viennent et nous le mettrons en place ; c'est donc une question de délai. Il a bon dos mais cela n'a pas été facilité par le Covid parce que les entreprises ont repris progressivement et nous savons qu'il y a des problèmes sur l'acier en ce moment. Cela va donc moins vite que nous pouvions le penser mais cela a été commandé juste après l'accident.

Monsieur le Maire

La question portait sur le cône de Lubeck qui recouvre le tronçon : activé ou désactivé ? Est-ce qu'il y a des risques ?

Monsieur SCHNELL

Oui, il est désactivé, il n'y a pas de risque, nous le faisons à chaque fois.

Ensuite, sur l'arbre qui penche. Il y a des arbres qui penchent plus ou moins, c'est normal que les arbres, lorsqu'ils sont en bordure de forêt, penchent toujours, ils vont chercher la lumière, l'air. Ils sont intelligents, comme vous l'avez vu dans les Rencontres de l'Arbre, ils se mettent à distance des autres arbres pour pouvoir bien pousser. Ensuite, il y a des pentes effectivement trop fortes, mais un arbre qui penche ne va pas tomber. Nous avons une inquiétude sur un gros chêne, par exemple, sur l'Avenue Corneille, nous avons fait deux expertises il y a un an, l'arbre penche beaucoup, il est magnifique, nous n'allons pas le couper il est trop beau. Et les deux expertises ont conclu au fait qu'il n'était pas à risque mais il peut toujours y avoir un aléa de tornade, etc. Par ailleurs, les arbres qui penchent le long de l'Avenue des Puits, nous les signalons à l'ONF.

Concernant l'Ecole anglaise, il s'agit du Chemin du haut du parc dont vous parlez. Il y avait plusieurs sujets, d'abord un sujet d'embouteillage dans la Sente de Bournival. C'est, semble-t-il, réglé puisque la consigne a été passée aux parents d'élèves, et ils la respectent, de ne plus entrer le matin par cette sente, ils se garent où ils le peuvent et amènent les enfants à pied. Vous pouvez vérifier par vous-mêmes qu'il n'y a plus de problème de conflit entre les piétons et les voitures dans cette sente. Malgré tout, nous poursuivons la démarche pour l'ouverture de la Sente du haut du parc, en bas. Il y a eu un référé que nous avons perdu il y a un certain temps déjà, bien avant l'été, mais nous continuons sur le fond. Cela va être long et nous espérons bien avoir des arguments suffisants pour que l'école EIB puisse aussi avoir un accès par le bas pour décongestionner le haut.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian.

Monsieur BARATON

C'est une procédure à l'amiable ? Parce qu'il n'y a pas de frais d'avocat pour l'instant, nous n'avons pas vu de décision.

Monsieur SCHNELL

Il y a eu des frais d'expertise, un huissier est passé, mais il y a déjà plusieurs mois.

Monsieur le Maire

C'est un contentieux en cours, nous sommes au Tribunal Administratif.

Monsieur SCHNELL

Il y a juste eu l'huissier, qui n'a pas dû coûter très cher.

Monsieur le Maire

Il y a peu de frais de procédure au TA.

Sur la convention avec Bougival, Benoît tu fais peut-être un point sur la police ?

Monsieur VIGNES

Pour la convention de police municipale avec Bougival, elle prévoyait en son temps que les policiers municipaux de La Celle Saint-Cloud seraient sous l'autorité du responsable de police de Bougival. A partir du moment où nous avons recruté, en la personne de Monsieur Brunet, le responsable de la police municipale de La Celle Saint-Cloud, qui est lui-même actuellement en cours de recrutement d'une équipe autour de lui, il n'y avait pas de sens que notre responsable de PM de La Celle Saint-Cloud soit sous l'autorité du PM de Bougival. Cette convention n'a donc plus lieu d'être.

Monsieur BARATON

Dans la convention il y avait aussi l'autorisation, pour la police municipale de Bougival, de passer dans des rues de La Celle Saint-Cloud. Notamment dans des endroits où, lorsque vous montez, vous êtes sur Bougival et quand vous redescendez vous êtes sur La Celle Saint-Cloud. Je crois que dans cette convention il y avait aussi cette partie-là.

Monsieur le Maire

Les choses sont très claires : la convention est arrivée à échéance au mois d'avril, n'a pas été renouvelée, nous n'avons donc plus de convention avec Bougival. Maintenant, c'est dans le cadre de GPO, des accommodements opérationnels qui sont faits entre les deux polices.

Monsieur VIGNES

Il continue à y avoir une très bonne coopération, comme l'a dit Monsieur le Maire, à travers une réunion mensuelle avec la police nationale et les polices municipales des deux villes, et avec un certain nombre d'acteurs, bailleurs et autres. Dans ces réunions, un certain nombre de sujets sont abordés, comme parfois, effectivement, des zones un peu limitrophes. Je pense que vous devez faire état de la partie proche de la gare de Bougival. Il est évident que lorsqu'une police est en action vis-à-vis de faits en cours, ils ne vont pas d'arrêter au changement de trottoir.

Monsieur le Maire

Merci Benoît. Monsieur MICHEL.

Madame OJEDA-COLLET

Bonsoir. Concernant les commerces, je vais juste poser une question sur la Châtaigneraie. Nous avons vu avec beaucoup de plaisir une dynamique repartir depuis mercredi grâce au magasin qui s'est ouvert. Ma question était sur le local de l'ancien LCL, le Crédit Lyonnais, et la cordonnerie, pour savoir s'il y avait des projets, si on lançait quelque chose qui va venir à cette place.

Monsieur le Maire

Nous allons peut-être élargir un peu le sujet, tout en vous répondant sur ce point particulier, peut-être faire un point sur le commerce, Laurent.

Monsieur BOUMENDIL

Pour ce qui concerne la Châtaigneraie, en effet il y a eu un transfert de propriété de ce local ex-cordonnerie qui tombait en décrépitude. Le nouveau propriétaire a envie de faire quelque chose, donc pour l'instant nous allons le laisser mûrir son projet, mais cela ne restera pas trop longtemps une surface commerciale vide.

Le Crédit Lyonnais est une pharmacie aujourd'hui vous voulez parler de la Banque Populaire ? Ils sont partis un peu rapidement, un certain 26 août, sans prévenir personne, il est un peu trop tôt pour savoir ce qu'il va se passer.

Le point commerce : merci de signaler que le commerce est en pleine dynamique. Et en effet je voulais signaler que demain mardi, le troisième cabinet vétérinaire de la ville, situé Place Leclerc, fera son inauguration. Un local vide est donc pris par une activité commercialo-médicale. Ce mercredi 13 octobre il y aura l'ouverture, le premier jour de l'épicerie fine italienne qui s'appelle Aspetta, à la Caravelle, l'ancien emplacement du fleuriste qui s'appelait Floris. D'ailleurs, ils vous invitent — il m'a personnellement demandé de passer ce message — samedi 16 octobre, de 17 h à 19 h, dans cette épicerie italienne, il y aura une dégustation gratuite et vous êtes tous conviés. Voilà les nouvelles de la semaine, la suite au prochain conseil municipal, vous en aurez d'autres aussi excellentes.

Monsieur le Maire

Merci Laurent. D'autres questions ? Monsieur Michel.

Monsieur MICHEL

Aux abords du groupe Pasteur, il y a encore et toujours du stationnement illicite sur trottoir, qui continue à poser des problèmes de sécurité évidents. Est-ce que l'on peut agir vraiment ? Et non loin de là, sur la Route des Puits, ça continue à circuler très vite. Outre les piétons, il y a aussi des collégiens qui prennent le bus et cela pose des problèmes évidents de sécurité encore et toujours.

Je vais vous lire un message de Voisins vigilants, qui date du 28 septembre, évidemment je ne donnerai pas le signataire. Cela concerne la police municipale et comme Monsieur Vignes a abordé le sujet, ma question porte sur l'effectif en cours de recrutement, je voulais que vous puissiez faire un point là-dessus. Le message est le suivant : « *Suite à notre cambriolage et devant les nombreux incidents, il est temps de demander à la police des rondes et sans doute une réunion avec la mairie. Le quartier semble être une cible facile et peu protégée, l'association de la Feuillaume peut-elle prendre un contact officiel ?* ». C'est signé avec un numéro de téléphone.

Monsieur SCHNELL

Pour le stationnement litigieux sur Pasteur, s'agit-il des gens qui se garent sur l'Avenue de Circourt, à l'endroit où il y a des barrières ? Parce qu'à part cela je ne vois pas.

Monsieur MICHEL

C'est particulièrement sur les avenues Dutreux et Raymond-Maire

Monsieur SCHNELL

Ce sont des gens qui montent sur le trottoir, c'est ça, la dépose d'enfants pour l'école ? Nous connaissons le sujet, il y a évidemment la possibilité que la police municipale se montre, je crois qu'ils sont venus le premier jour. Nous sommes là dans l'incivisme, je n'ai pas l'intention — je pense que ce n'est pas une bonne solution — de mettre des barrières partout, sur toutes les rues de la

Feuillaume. Parce que si nous en mettons sur 20 mètres, les gens vont se mettre un peu plus loin, sur 40 mètres, etc., je ne pense pas que ce soit la solution.

Monsieur MICHEL

Sauf à l'angle Raymond-Maire et Circourt, il y avait des barrières amovibles qui sont régulièrement enlevées.

Monsieur SCHNELL

A l'angle Circourt et Raymond-Maire, des barrières amovibles. Vauban ?

Monsieur MICHEL

Non, pas Vauban.

Monsieur SCHNELL

Sur un point particulier comme celui-là, nous pouvons effectivement voir, je ne les vois pas mais je vais aller voir ces barrières, à l'angle Circourt et Raymond-Maire, d'accord.

Monsieur VIGNES

Je vous invite à ce que la personne qui vous a écrit m'écrive, je la rencontrerai et je verrai aussi avec Monsieur Brunet pour qu'on les rencontre, bien volontiers. Transmettez-leur qu'ils n'ont qu'à s'adresser à nous.

Sur les effectifs, nous aimerions être à 4 recrutements d'ici à la fin de l'année, mais vous savez que malheureusement les professions sont très en tension autour de la sécurité urbaine. Pour les policiers municipaux, il y a beaucoup plus d'offres que de candidats en Île-de-France, ce n'est donc pas facile. Mais en tout cas des postes sont budgétés, il y a des entretiens réguliers mais il faut aussi recruter des gens de qualité pour constituer cette équipe et j'ai toute confiance en Monsieur Brunet pour cela.

Monsieur le Maire

Nous pouvons d'ailleurs dire beaucoup de bien de Monsieur Brunet qui, à peine arrivé, a commencé à prendre plein de contacts qui s'imposent dans le cadre de ces réunions dites GPO avec la police nationale et les quartiers et qui fait vraiment très bonne impression, les retours sont extrêmement positifs, je crois que nous pouvons le dire.

Madame DELAIGUE

Avant de vous parler de Beauregard, j'aurais aimé vous demander de nous fournir, à l'issue de cette réunion, les présentations Cœur de Ville et parc locatif communal que vous venez de nous montrer. Ce qui me permet de rebondir ensuite sur l'étude urbaine de Beauregard que nous avons bien eue il y a quelques jours seulement, mais je vous remercie de nous l'avoir quand même communiquée comme promis. J'ai donc des questions sur ce rapport, parce que c'est quand même plus facile de travailler sur un rapport que directement à froid sur une présentation.

Sur cette présentation-là, ce rapport, il y a une page qui concerne la résidentialisation, la mise en place de six quartiers. Cette mise en place semble être présentée comme un projet, or, Elogie-Siemp a publié un document sur un certain nombre de postes — je ne l'ai pas encore vu dans mon quartier — qui annoncent l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs, c'est-à-dire des gardiens nouveaux arrivants qui vont compléter l'équipe de quatre gardiens. Mais, bizarrement, cela

correspond aux six quartiers que vous annoncez dans votre présentation, ça par exemple ! Voilà donc le projet qui prend forme sans que l'on ait eu l'information.

Monsieur le Maire

Le recrutement, pardon de le dire, est tout récent, et tant mieux, plutôt que de renvoyer à plus tard il vaut mieux que cela ait lieu rapidement, c'est bien.

Madame DELAIGUE

Tant mieux, sauf que vous n'aviez pas, me semble-t-il, répondu à ma question la fois dernière qui était : qui va payer ces nouveaux gardiens ?

Monsieur le Maire

D'abord, nous allons prendre toutes les questions, mais je ne comprends pas, Madame Delaigue, votre interrogation. Les gens du Domaine de Beauregard se plaignent depuis des années de ne pas avoir de gardiens, de surveillants. C'est un problème de surveillance, de gardiennage, à partir d'une certaine heure il n'y a plus personne, plus de contacts. La gérante du domaine a été malade, il n'y avait personne pour la remplacer, il n'y a pas d'astreinte, c'est quand même une situation de défaillance, il faut dire les choses comme elles sont, on ne peut pas raconter n'importe quoi, dire que tout va bien, cela ne va pas bien. Dans le cadre de ce programme, la résidentialisation, il y avait la création de quartiers à taille humaine, l'idée est de mettre en place des gardiens par quartier pour rapprocher la gestion du domaine de la Siemp des habitants du quartier ; c'est ça l'objectif. Le recrutement est une bonne chose. Par qui seront-ils payés ? Par la structure, pas sur vos loyers. Madame Delaigue, vous ne voulez rien changer à rien, vous ne voulez pas enlever une feuille d'arbre. Mais c'est domaine privé, nous voyons que cela ne marche pas bien, en tout cas nous entendons les gens, nous voyons bien les énormes problèmes. Avoir quatre gardiens pour 4 500 à 5 000 habitants, c'est encore trop peu et vous dites que c'est trop, mais non, c'est trop peu !

Madame DELAIGUE

J'habite quand même depuis à peu près un demi-siècle à Beauregard, je ne connais pas tout, évidemment mais je connais les questions que se posent les locataires. Bien sûr que quelquefois on appelle et on n'a personne mais cela n'en est quand même pas à un point gravissime. Tant mieux si cela ne se répercute pas sur nos charges et qu'il y a un meilleur service, je ne dis pas non, mais franchement, en cinquante ans je n'ai jamais entendu tout ce que vous me dites en termes de récriminations. Mais je prends acte, comme on dit souvent.

Monsieur le Maire

De toute façon, c'est un ensemble. Concernant la rénovation thermique, je suis allé visiter l'appartement témoin en question, j'ai rencontré l'entreprise Léon Grosse et les représentants de la Siemp qui étaient là, il y a des visites prévues pour les habitants du quartier. Et dans les logements qui vont être rénovés, avec une rénovation thermique extrêmement importante, il y aura des économies d'énergie — d'après ce que m'a dit la Siemp, mais la question, Mohamed, a été posée en réunion publique et la réponse a été donnée — dont la moitié serait répercutée au bénéfice des locataires, ce qui est une très bonne chose. Et que dans cette économie répercutée aux locataires il y ait un tout petit pourcentage qui permette de financer les gardiens, je trouve que c'est plutôt bien, tout le monde est gagnant dans cette affaire-là.

Madame DELAIGUE

Pour continuer sur cette présentation, ensuite viennent les nouvelles tranches de réhabilitation, dont la tranche 4 en premier, ensuite les pavillons et ensuite une sixième tranche. Vous vous rappelez sans doute que l'association des locataires de Beauregard, au tout début, disait : « Elogie-Siemp va

réhabiliter tout Beauregard 1 », nous y sommes. Je voulais juste savoir si, à ce niveau-là, nous sommes bien clairs que c'est Elogie-Siemp qui fait ces réhabilitations et pas la mairie. Lorsque je lis votre édito à la fin : « *Et avec la rénovation de la tranche 4 des bâtiments de Beauregard — c'est vous, Monsieur le Maire qui écrivez — c'est une part de notre patrimoine urbain (...)* », donc quand je lis j'ai l'impression que c'est la mairie qui fait la réhabilitation. Je voudrais juste que l'on soit clair.

Monsieur le Maire

Vous avez des pudeurs qui m'impressionnent ! Ecoutez, lorsque l'on parle de la ville de La Celle Saint-Cloud, on peut bien dire « notre ville » quand même ! Beauregard fait partie de la ville de La Celle Saint-Cloud ! Pourquoi faut-il toujours renvoyer à la ville de Paris ? Beauregard est un quartier de la ville de La Celle Saint-Cloud, Madame Delaigue.

Madame DELAIGUE

Oui, mais qui fait la rénovation ?

Monsieur le Maire

Quand je dis : « La rénovation de nos bâtiments », c'est un « nous » collectif.

Madame DELAIGUE

C'est un collectif qui appartient à Elogie-Siemp.

Monsieur le Maire

C'est la Siemp qui gèrera la rénovation, même si nous participons financièrement pour soutenir cet effort de rénovation. Et l'effort de rénovation des tranches 4, 5 et 6 est, à la fois un renforcement de la rénovation, avec les couvertures, l'enveloppe, les systèmes énergétiques, les parties communes, le confort des logements. J'ai vu le logement témoin, c'est complètement différent, c'est une vraie rénovation profonde. C'est indispensable pour les habitants du quartier, le renforcement de la rénovation, mais il y a aussi l'accélération de la rénovation. C'est-à-dire qu'avant 2025-2026 l'ensemble du Domaine de Beauregard aura été rénové, c'est ça qui est important. Nous ne sommes plus dans des tranches de rénovation qui s'étaient dans le temps sur des années et des années, on n'en voyait jamais la fin, là nous allons terminer la rénovation du Domaine de Beauregard. Et non seulement le bâti mais aussi les réseaux, les parties publiques, les chaufferies, l'environnement, il est envisagé de développer des formes d'agriculture urbaine, cela fait partie des projets. Trois études vont être lancées, nous en avons parlé au mois de juin, elles sont donc déjà partiellement lancées : une étude sur la tranquillité résidentielle, une étude sur la commercialité, c'est-à-dire l'offre commerciale dans le Domaine de Beauregard, en lien avec la ville, et puis l'étude urbaine pour la création et la démolition de certains logements. Il y a des logements et des bâtiments vétustes, nous les connaissons, et il est envisagé de faire des logements nouveaux avec des ascenseurs, c'est ce que je souhaite pour les habitants qui ont des difficultés d'accessibilité. Le Domaine de Beauregard bouge, on n'est pas dans l'immobilisme, et je pense que c'est l'intérêt des habitants.

Madame DELAIGUE

Cela bouge en effet beaucoup. J'avais besoin d'une petite précision sur la sixième tranche : est-ce que c'est le haut de Beauregard, c'est-à-dire le sud, l'Avenue du Saut du Loup, l'Avenue de la Furie ? Parce que sur le plan c'est écrit tellement petit que l'on n'y comprend rien.

Monsieur SOUDRY

Oui, la sixième tranche est l'achèvement de Beauregard 1 et c'est donc tout ce que vous dites : Saut du Loup, toute la partie sud de Beauregard.

Madame DELAIGUE

Vous avez dit, Monsieur le Maire, que ce l'ensemble de Beauregard, d'ici à 2024-2025, allait être rénové.

Monsieur le Maire

2025-2026, plutôt fin 2026.

Madame DELAIGUE

Alors 2026 à la fin du mandat, je suis d'accord. Lorsque vous dites : « l'ensemble de Beauregard », vous voulez dire, non seulement Beauregard 1 mais tout Beauregard 2, tous les logements 4, tous les pavillons.

Monsieur le Maire

Au moins Beauregard 1, mais vous savez que cela s'accompagne aussi d'une diversification des logements, c'est-à-dire que nous aurons une typologie variée. Aujourd'hui la totalité du Domaine de Beauregard est accessible dans le cadre du logement social, nous souhaitons qu'il y ait une part des logements de Beauregard, notamment Beauregard 2, qui devienne du logement intermédiaire et une part également qui soit en accession à la propriété. C'est ce que nous avons présenté et développé au mois de juin.

Monsieur BLANCHARD

En complément de ce qu'a dit Marie-Pierre Delaigue. Il y a un premier regret qui est qu'en juin dernier nous vous avons demandé si nous pouvions être associés à la réflexion dans le cadre des groupes de travail et vous nous aviez dit oui, cela fait quatre mois, nous n'avons rien vu venir en la matière. Et d'une manière générale nous avons l'impression que vous avancez en sous-entendant que les présentations rapides que vous avez pu faire en conseil municipal sont des décisions du conseil municipal. Ce qui fait que les choses avancent et nous n'avons pas de prise du tout sur la réflexion de fond qui était censée être menée sur l'ensemble de Beauregard. De telle manière que nous nous posons des questions sur les tranches 4 et 6 notamment, puisque s'il y a rénovation cela veut dire qu'il y a financement. Elogie-Siemp c'est la ville de Paris qui est propriétaire, comme vous le disiez, et qui n'a donc aucun intérêt à faire payer par ses électeurs contribuables le financement de Beauregard, ce qui est bien normal. Cela veut dire que pour payer ces rénovations, vous avez certainement un bailleur social qui est derrière et qui prend en charge les travaux, en contrepartie du passage en logements sociaux. Nous retombons une nouvelle fois sur le problème des logements sociaux sur La Celle Saint-Cloud et cela signifie que tout Beauregard 1 passe, globalement, en logements sociaux. C'est en tout cas la seule lecture que je puisse en faire, parce que je ne vois pas qui paierait autrement.

Par ailleurs, la présentation que vous aviez faite, Monsieur Soudry, parlait donc de passer à des logements intermédiaires pour Beauregard 2. Est-ce que cela signifie que passeraient en logements intermédiaires tous les appartements, dès lors qu'ils seraient libérés ? Et à ce moment-là, cela signifierait que les augmentations de loyers seraient les augmentations légales, qui sont probablement supérieures aux augmentations actuelles des locataires de Beauregard 2. Y aurait-il une rénovation à ce moment-là des appartements au fur et à mesure ? Propositions de mise en vente ? Puisque vous aviez l'air de sous-entendre la possibilité de revendre ces appartements et donc, après, loyers libres, c'est-à-dire un loyer rémunérateur pour Elogie-Siemp.

Vous évoquiez également, dans le diaporama que vous aviez présenté, des constructions neuves. Où ? Et, par ailleurs, cela me fait penser aussi à la tranche 6, qui était dans la présentation qui avait été faite il y a sept ou huit mois, essentiellement constituée de bâtiments dont on envisageait la destruction, à l'époque, cela faisait partie des possibilités du Saut du Loup, le haut de l'Avenue Duchesne. Cela veut dire que cette possibilité aurait été abandonnée ? En tout cas c'était une proposition qui avait été faite.

Tout cela pour dire que nous sommes un peu frustrés d'informations et de débats. Là j'interviens, je pose nos questions, mais nous n'avons jamais eu l'occasion d'en discuter à bâtons rompus avant que les décisions ne soient prises.

Monsieur le Maire

Pierre va vous répondre sur les points sur lesquels il souhaite répondre. J'entends votre demande que l'on en reparle dans le cadre d'une commission ou de deux commissions élargies. Volontiers, nous pouvons prévoir en novembre, parce que là la période est extrêmement chargée. Je voudrais quand même revenir sur la période pour vous dire à quel point elle est chargée. D'accord pour faire une réunion, pour rentrer dans le détail. Ce que nous vous avons présenté en juin, ce sont les grandes orientations qui commencent à se préciser, mais il y a un certain nombre de points qui ne sont pas encore levés. Mais au moins tout le monde peut être d'accord sur l'objectif de rénover et d'accélérer la rénovation, sur l'objectif de résidentialiser, donc de faire des quartiers avec des gardiens à proximité et pas aucun gardien. Troisièmement, sur la diversification, y compris avec une part de logements intermédiaires, comme d'ailleurs c'était au départ du Domaine de Beauregard. Et également sur le fait de développer, de prendre en compte une approche environnementale très pointue, très développée. Que ce soit en termes d'agriculture urbaine ou tout simplement de transition énergétique pour les bâtiments. Sur ces grands objectifs, je pense qu'il y a un intérêt des habitants et en tout cas ils sont clairs. Maintenant, que l'on rentre dans le détail à l'occasion d'une réunion plus particulière, d'accord nous ferons cette réunion, vous proposerez une date. Fin octobre, cela va être un peu juste mais plutôt au cours du mois de novembre, si vous en êtes d'accord.

Monsieur SOUDRY

Je voudrais simplement dire que ce que nous avons présenté l'autre fois était les grandes orientations plus qu'un plan d'action précis. C'est-à-dire qu'il y a beaucoup de choses — tout est loin d'être bouclé — qui demandent à être précisées et c'est pour cela qu'il sera intéressant d'en discuter, comme le Maire l'a dit, au cours d'une réunion. Là, c'était uniquement les grandes orientations : résidentialisation, requalification. Vous prenez l'exemple de Beauregard 2, effectivement l'avenir de Beauregard 2 aujourd'hui n'est pas défini. Il sera donc intéressant d'en discuter parce que tout ce que l'on sait c'est qu'à Beauregard 1 il y a une vocation qui a été dire de rénovation et qui va s'achever. D'ailleurs, dans ce que nous vous avons montré, nous ne parlions plus de démolition des immeubles le long du Saut du Loup. Les démolitions, mais cela sera discuté, seront très ponctuelles et limitées, la Siemp ne tient d'ailleurs pas à démolir trop son patrimoine, elle veut bien accepter quelques démolitions ponctuelles, il faudra discuter desquelles, mais ceci afin de reconstruire des immeubles accessibles, avec ascenseurs, il en faut quelques-uns sans densifier. Mais cela n'est pas encore défini. Nous avons fait quelques exemples sur le quartier des Terrasses, purement indicatifs, il faudra en discuter, sont-ils intéressants ou pas. Et nous pouvons en faire aussi sur d'autres quartiers.

Tout ceci pour dire que ce n'est pas bouclé et qu'il faudra effectivement travailler ensemble, ce que nous avons défini c'étaient les intentions de la requalification, de la diversification.

Monsieur BLANCHARD

J'ai trois autres questions moins polémiques, mais d'abord pour vous répondre : vous ne m'avez pas répondu sur les tranches 4 et 6 et leur financement. J'en conclus qu'il y aura un conventionnement pour des logements sociaux et que cela fera encore remonter le taux de logements sociaux à Beauregard, et donc en décalage avec l'esprit de la loi SRU qui précisait que les logements doivent être répartis de manière harmonieuse sur l'ensemble de la commune.

Monsieur SOUDRY

D'abord, nous l'avons rappelé pour mémoire mais la rénovation de la tranche 4 a été décidée il y a déjà trois ans. Elle se produit maintenant mais elle a été conventionnée en 2019, c'est donc du passé. Nous passons à la réalisation de la rénovation mais le conventionnement a été acté fin 2019, c'est donc quelque chose qui est fait.

Reste ensuite la tranche 6. Comme vous le dites, il est vrai que pour la tranche 6 Elogie-Siemp a besoin de financements et que, très clairement, la tranche 6 comme les tranches précédentes fera, pour partie, l'objet d'un conventionnement. C'est simplement une question de vocabulaire, parce que cela ne change pas les locataires qui sont dedans. Il faut savoir qu'aujourd'hui que Beauregard est du logement social de fait. Vous savez que lorsque l'on veut conventionner on procède d'abord à une enquête sociale, pour connaître les revenus des gens qui sont dans les logements que l'on va rénover. Dans la tranche 4, que l'on rénove actuellement, lorsque l'on a voulu la conventionner une enquête a été faite dont le résultat est le suivant : alors que cette tranche 4 n'était absolument pas du logement social mais du logement non social, d'après la définition, il y avait 51 % des gens étaient sous plafond PLAI, 33 % sous plafond PLUS et 12 % sous plafond PLS. C'est-à-dire que 96 % des gens qui habitaient cette tranche 4 qui n'était pas sociale étaient des gens dont les revenus rentraient totalement dans le caractère social et dont plus de la moitié était sous revenu PLAI. Donc, le fait de dire que ce n'est pas social, je leur donne l'étiquette sociale, ne change absolument rien.

Monsieur le Maire

Et d'ailleurs, pourquoi est-ce ainsi ? Parce que c'est dans le règlement d'attribution des logements, et cela a été voté par leur conseil d'administration en 2015 et renforcé en 2017, la Siemp applique les critères du logement social. Nous sommes donc dans une incohérence absolue, on dit que ce n'est pas du logement social alors que les gens qui rentrent sont tous sous le régime du logement social ; nous sommes dans un système absurde. Et ce que nous voulons c'est justement ne pas avoir 100 % de logement social, nous voulons qu'il y ait au moins un tiers de logements qui sortent du contingent social.

Monsieur SOUDRY

Effectivement, vous ne voulez pas appeler « logement social » un bâtiment où il y a plus de la moitié des gens sous loyer PLAI. C'est votre point de vue, mais à partir du moment où les gens sont à 96 % soumis aux règles du logement social, je ne vois pas pourquoi on ne l'appellerait pas « logement social », il faut appeler un chat, un chat.

Monsieur le Maire

C'est une stricte réalité.

Monsieur BLANCHARD

Je n'ai pas envie de polémiquer.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas de la polémique, c'est vraiment la réalité des sujets.

Monsieur BLANCHARD

Maintenant que vous m'avez dit qu'il n'y aurait pas plus de logements sociaux à Beauregard, nous allons nous retrouver avec 40 % à 50 % de logements sociaux à Beauregard, ce qui permettra de répondre à la loi SRU. Et si problème il doit y avoir, on s'étonnera après qu'ils soient concentrés dans ce quartier.

Trois autres questions pas du tout polémiques. On nous avait annoncé une réunion Cœur de Ville samedi prochain, ouverte à tout le monde, elle semble avoir disparu.

Une deuxième : on nous signale, et nous l'avons d'ailleurs nous-mêmes remarqué, que dans les salles Jonchère il n'y a pas de Wifi alors que cela pourrait être très utile. Et on nous a parlé de réunions qui n'ont pas pu se tenir parce que l'on ne pouvait pas se mettre en relation avec des personnes qui étaient liées à cela.

Et une troisième question un peu plus complexe, c'est plutôt une demande : dans notre projet de mandat, nous avons souhaité que la commune puisse donner un appui technique au projet de rénovation-isolation des résidences de la commune, ou éventuellement de particuliers. Je n'y avais pas pensé à l'époque mais il se trouve qu'au Petit Beauregard — je suis désolé de citer ma résidence — il y a un projet de rénovation-isolation important qui a été lancé. Et très vite il y a eu une discussion qui est devenue une polémique avec, grosso modo, deux moitiés des propriétaires de la résidence, certains disant qu'il fallait faire la rénovation complète telle qu'elle était proposée par le syndic, et l'autre moitié disant que cela allait coûter très cher et qu'elle n'avait pas les moyens de payer, qu'il n'y a pas de retour sur investissement. Cela est globalement assez vrai parce que lorsqu'il y a 20 000 € ou 25 000 € de travaux par appartement, cela se rembourse à peu près en quarante ans sur la baisse des charges. Bien des propriétaires, qui n'ont pas tous des moyens sans limite, souhaiteraient que l'on réduise l'isolation, en en mettant moins ici, ce qui d'ailleurs risque de nous faire tomber en dessous des taux ouvrant droit aux aides d'Etat. Cette polémique est donc technique, elle est engagée par des gens qui n'ont pas de compétences techniques particulières. Et je me disais que si les services techniques de la ville pouvaient offrir un service par un tiers de confiance — ce n'est pas une demande du syndic, c'est une idée que j'ai eue récemment —, cela pourrait permettre de pacifier les débats, de reprendre le problème beaucoup plus tranquillement et d'éviter un blocage complet du dossier, me semble-t-il, tel qu'il est aujourd'hui. Et cela est sûrement valable pour d'autres résidences parce que je ne pense pas que le Petit Beauregard soit le seul à être concerné. Et cela peut aussi concerner des propriétaires particuliers.

Monsieur le Maire

Il y a des organismes pour cela.

Monsieur SCHNELL

Il y a une association qui est mandatée par VGP, qui s'appelle ALEC SQY, qui est basée à Saint-Quentin-en-Yvelines, qui travaille pour l'ensemble du territoire. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de faire une réunion avec les copropriétés il y a environ trois ans, où ils ont présenté les façons de financer les meilleures pratiques. Je crois d'ailleurs que le président de Petit Beauregard de l'époque y avait assisté, nous pouvons donc vous remettre en contact avec cette association. Elle ne fait pas de calculs mais est de très bon conseil, parce qu'ils ont une base de données importante sur toutes les copropriétés qui ont déjà fait appel à leurs services ; à votre disposition.

Monsieur le Maire

C'est une très bonne idée et je crois qu'il faut te mettre en relation avec Monsieur Blanchard. ALEC SQY est financée par VGP, nous avons donc un droit de tirage sur des heures de conseil, si j'ose dire, autant en profiter, c'est une très bonne piste.

Sur le Wifi à Jonchère, Richard.

Monsieur LEJEUNE

Comme nous faisons notre école numérique à la Jonchère, nous y avons installé la Wifi, c'est récent mais il y a la Wifi à la Jonchère. De façon un peu plus globale, nous sommes en train de réfléchir sur l'installation de la Wifi sur les salles de réunion, mais cela débute. C'est un problème plus juridique que technique parce que la réglementation impose, lorsque l'on met de la Wifi à la disposition du public, de pouvoir enregistrer les noms des gens qui se connectent grâce à votre Wifi. Il faut donc des logiciels de contrôle d'accès spécifiques, ce n'est donc pas tout à fait gratuit.

Monsieur SOUDRY

Pour répondre à la première question sur la manifestation qui était prévue pour le Cœur de Ville, il était effectivement prévu une réunion de lancement de cette opération le 16 octobre. Nous la décalons parce qu'il nous a semblé un peu dommage de faire une réunion et qu'ensuite les gens voient qu'il n'y a pas de travaux, que rien ne bouge. Il nous a donc semblé plus intéressant de la rapprocher du moment où les travaux vont commencer. C'est-à-dire que nous pourrions dire aux gens, en sortant de la réunion, que cela commence. Ce sera, soit à la fin de cette année, soit peut-être en janvier, mais elle n'est pas du tout perdue de vue, nous l'avons simplement décalée.

Monsieur le Maire

Nous la décalons d'un mois et demi, ou en tout cas courant janvier. S'il n'y a pas d'autre question, je lève la séance. Oui ?

Madame SALSAT

Juste un petit mot sur le Salon du Livre.

Monsieur le Maire

Je vais te donner la parole tout de suite, si tu veux revenir sur toute la programmation des activités de ce trimestre. J'aurais pu le faire mais il y avait beaucoup de points à évoquer, nous avons quand même eu énormément de manifestations de toute nature, depuis la Journée des Associations, la Fête de la Rentrée, qui sont des opérations assez courantes, les Journées du Patrimoine, Sports en Fête qui a été une très belle réussite, avec énormément de jeunes, le *Job Dating*, nous en avons parlé. Et les Rencontres de l'Arbre, le Salon du Livre, le colloque qui a été excellemment conduit par Michel Aubouin et par l'équipe Valérie Laborde, Jean-Christian Schnell. Et un Salon du Livre qui a été clôturé par une dédicace tout à fait extraordinaire d'Amélie Nothomb.

Madame SALSAT

Juste un petit mot sur ce Salon du Livre, qui a été une première édition et une jolie réussite parce que la qualité des intervenants, notamment samedi était, de l'avis unanime de toutes les personnes présentes, remarquable. Nous avons vraiment eu des conférenciers, des intervenants extrêmement passionnants. Et je voudrais peut-être remercier quand même les intervenants qui ont participé à ce salon pour en faire une réussite. Remercier aussi la librairie L'Écriture, qui nous a accompagnés sur cet événement et qui a vraiment fait un très beau travail auprès des maisons d'édition pour organiser ce salon et les dédicaces des livres. Et puis, bien sûr, remercier Amélie Nothomb qui est

revenue exprès pour nous d'une dédicace qu'elle faisait dans le sud de la France, pour être là ce jour-là avec nous et qui a été tout à fait adorable et qui a pris le temps de discuter avec chaque personne qui souhaitait faire dédicacer son livre. Elle est restée très longtemps et s'est prêtée au jeu de l'interview avec beaucoup de grâce et de gentillesse.

Ces deux jours étaient vraiment très différents, mais avec des gens de très grande qualité qui sont intervenus. Et puis, bien sûr, je voudrais remercier Yves Duteil, qui est cellois et nous a fait le plaisir d'être là le samedi, et de clôturer cette journée en chanson, puisque nous avons la chance d'avoir un poète et un artiste à La Celle Saint-Cloud.

Monsieur le Maire

Merci Geneviève. Il fallait le dire parce que cela a été un très bon moment ce colloque, très bien préparé d'ailleurs, ce Salon du Livre et ces moments de grâce, comme tu le dis, c'est exactement cela, avec Yves Duteil et Amélie Nothomb, dans des genres un peu différents et très personnels.

Madame LABORDE

Je ne vais pas revenir sur toutes les propositions qui sont faites, mais simplement vous rappeler qu'à partir de demain va commencer l'exposition sur la Syrie, qui va être une exposition magnifique, très riche. Et qui, en plus, est développée pendant un mois sur toute la ville, à la fois à la MJC, à l'EAJ, dans pas mal de lieux différents et sous des aspects différents. Je vous invite donc vraiment à en profiter, selon ce qui vous intéresse et ce que vous aimez.

Et également vous rappeler, ce week-end, les portes ouvertes des ateliers d'artistes. C'est une manifestation extrêmement sympathique et jolie, parce que les artistes cellois nous ouvrent leurs portes. C'est donc l'occasion, pour eux, de nous faire découvrir la façon dont ils travaillent et pour nous d'aller à la rencontre de nombreux artistes de très bonne qualité qui sont là, et certains se donnent énormément de mal pour accueillir les uns et les autres.

Il y a énormément de choses à dire, je ne reviendrai pas là-dessus. Simplement aussi vous donner rendez-vous début décembre, puisque normalement le Marché de Noël devrait nous permettre de nous retrouver tous cette année, si tout va bien. Et puis théâtre, cinéma, etc.

Monsieur le Maire

Merci Valérie. J'en profite pour donner les dates des prochains conseils municipaux : le 23 novembre et le 9 décembre. Vous savez qu'il y a les cérémonies patriotiques des 11 novembre et 5 décembre et que nous aurons également les nouveaux arrivants le 25 novembre.

Merci à tous, bonne soirée, je lève la séance.

- : - : -